

**BOUTEILLES  
PLASTIQUE**



**FLACONS  
ALIMENTAIRES**



**SACHETS &  
FILMS D'EMBALLAGE**



**POTS &  
BARQUETTES**



**PRODUITS  
D'ENTRETIEN**



**PRODUITS  
DE TOILETTE**



**EMBALLAGES  
MÉTALLIQUES**



**PETITS  
MÉTAUX**



Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise



**RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
et de Développement Durable

**2022**



## L'année 2022

est celle du passage aux extensions des consignes de tri (ECT) des emballages plastique sur l'aire toulonnaise du Syndicat. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, "Tous les emballages se trient" dans les poubelles ou les colonnes d'apport volontaire, quelle que soit l'origine de la matière, carton, plastique, métal. Rien que sur les 10 mois de l'année 2022, les emballages plastique ont augmenté de près de 50% par rapport à l'ensemble de l'année 2021.

2022 a également permis de mettre sur les rails le projet de centre de tri des collectes sélectives du SITTOMAT. En juillet, un compromis de vente a été signé pour l'achat d'un terrain de 1.7 ha sur la commune de La Farlède qui permettra d'accueillir, d'ici 2025, un centre de tri performant d'une capacité de 35 000 tonnes par an.

2022 a été une année charnière pour la valorisation organique des biodéchets. À partir de l'automne, le SITTOMAT a testé à l'échelle de plusieurs communes la sensibilisation au tri des biodéchets et la distribution en porte à porte de composteurs individuels dans les ménages vivant en habitat horizontal. Fort du succès rencontré par l'opération, la décision a été prise de la généraliser à l'ensemble des maisons du territoire syndical en 2023 et 2024 pour apporter aux ménages une solution de valorisation de leurs biodéchets.

Pour les secteurs d'habitat vertical et de centre-ville, le Syndicat a engagé l'étude relative à la mise en place de son schéma de traitement des biodéchets collectés séparément, de manière à avoir défini les solutions du territoire avant l'échéance réglementaire du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Enfin, la diminution relative des ordures ménagères résiduelles (OMR) - à l'exception du Golfe de Saint-Tropez - a conforté le Syndicat dans l'opportunité de projeter l'adhésion d'un 5<sup>e</sup> membre, la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures désireuse de valoriser ses OMR en énergie, plutôt que de les enfouir à un coût plus élevé chaque année. Les discussions ont été bon train pour mettre en perspective une adhésion au 1<sup>er</sup> mars 2023 et solder avec le délégataire de l'Unité de Valorisation Énergétique la question de la gestion du vide de fours que le Syndicat entend consacrer prioritairement aux OMR.

Gilles VINCENT  
Président du SITTOMAT

- 03. LE FONCTIONNEMENT  
LE SITTOMAT
- 12. LES MISSIONS  
LE TRANSPORT DES OM
- 13. LA VALORISATION MATIÈRE
- 28. LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
- 35. LE STOCKAGE DES DÉCHETS
- 36. SYNTHÈSE
- 42. LE BILAN FINANCIER

## Les faits marquants

- 1979 Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes
- 1980 Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var
- 1981 Fermeture de la décharge de Signes
- 1985 Mise en service de l'UVE de l'Escaillon - capacité de traitement 180 000 tonnes/an
- 1989 Adjonction à l'UVE d'un système de traitement des fumées
- 1990 Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés
- 1991 Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...
- 1993 Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an
- 1996 Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux)
- 1998 Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE
- 2002 Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs
- 2005 Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE
- 2013 Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique
- 2015 Mise en service industrielle de la nouvelle UVE
- 2016 Intégration de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez
- 2018 Opération de distribution de poulaillers
- 2019 Mise en service du quai de transit modernisé de La Mole
- 2022 2022 Extensions des Consignes de Tri des emballages sur l'Aire Toulonnaise

## UN SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 38, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez.

Cet acteur public a pour compétences le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ainsi il réalise pour le compte de ces membres :

- Le transport des déchets ;
- Le traitement des déchets ;
- La gestion de certaines infrastructures communes telles que l'UVE, les quais de transit, unités de compostage ;
- Par convention, la collecte sélective des PAV et la fourniture du matériel ;
- La négociation des contrats avec les éco-organismes.

## UN TERRITOIRE DIVERSIFIÉ

Son territoire s'étend sur 1 235 km<sup>2</sup> et compte

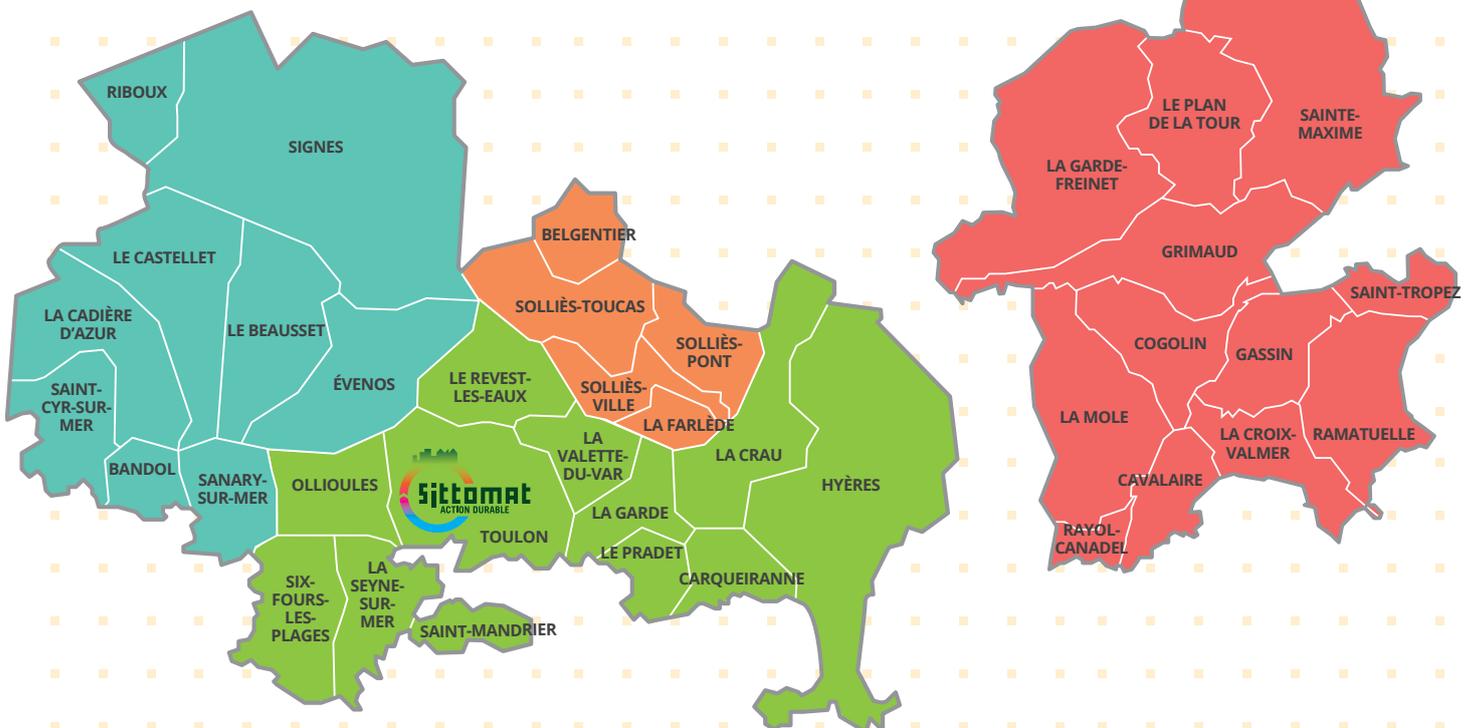
**1 Métropole**

**1 Communauté d'Agglomération**

**2 Communautés de Communes.**

Le Syndicat gère ainsi les déchets de plus de **589 237 habitants.**

- Métropole  
Toulon Provence Méditerranée
- Communauté d'Agglomération  
Sud Sainte-Baume
- Communauté de Communes  
de la Vallée du Gapeau
- Communauté de Communes  
Golfe de Saint-Tropez



Ce territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

- Une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;

- Un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'Ordures Ménagères de 191 000 habitants supplémentaires à l'année.

Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTOMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.

## LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

### Le service public de la gestion des Ordures Ménagères se décompose en deux missions :

1. La collecte des Ordures Ménagères.
2. Le transport et le traitement des Ordures Ménagères.

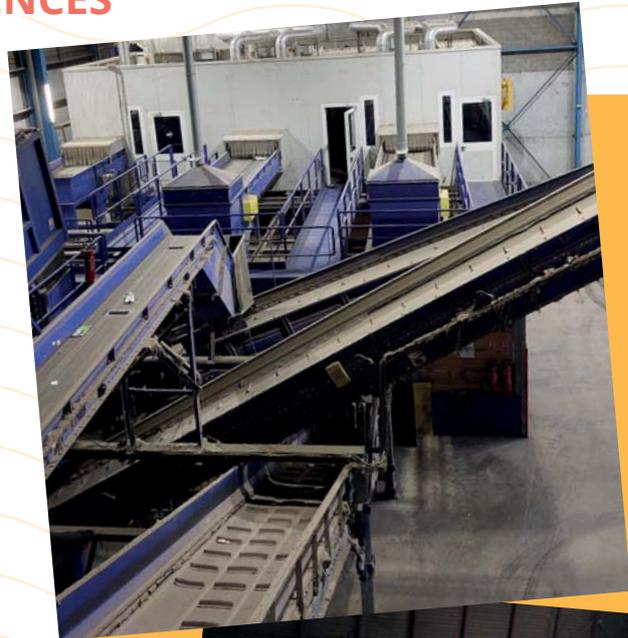
La Métropole et les Communautés, Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), ont l'entière compétence de la prévention et la gestion des déchets et assimilés.

### Elles exercent en partie :

- La collecte des Ordures Ménagères dans les villes membres à destination de l'Unité de Valorisation Énergétique
- La collecte des emballages ménagers recyclables en Porte-à-Porte sur le territoire des villes membres à destination des centres de tri et quai de transfert
- La compétence de haut de quai des déchèteries (réception des déchets) sur leur territoire
- Le choix de l'implantation des Points d'Apport Volontaire

### Le SITTOMAT a pour compétences :

- Le traitement des Ordures Ménagères collectées par les EPCI
- Le traitement des matières issues de la collecte sélective en Porte-à-Porte réalisée par les EPCI
- Le transport des Ordures Ménagères reçues sur les quais de transfert vers l'UVE
- Le transport et le traitement des déchets collectés en déchèteries
- La gestion des infrastructures de traitement des déchets, quais de transferts des Ordures Ménagères, Unité de Valorisation Énergétique et plateformes de compostage, etc
- La négociation des contrats avec les éco-organismes pour le compte de ses membres
- Il développe la valorisation matière et/ou organique
- Par convention il collecte et traite les matières issues des Points d'Apport Volontaire
- Les opérations de communication en faveur de la collecte, de la prévention déchets et le relais des campagnes nationales.



## UNE GOUVERNANCE DÉFINIE PAR LES ÉLUS

### Le Comité Syndical

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 17 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

Ces élus sont issus des 4 EPCI membres le composant. Ils votent les délibérations concernant le transport et le traitement des déchets.

Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets, le recyclage et les budgets afférents.

#### Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : René JOURDAN, Chrystelle GOHARD, René CASTELL, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Émilie GUEREL, Jean TEYSSIER

#### Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Hélène BILL, Christine SINQUIN, Luc de SAINT-SERNIN, Robert BENEVENTI
- Suppléants : Anne-Marie METAL, Albert TANGUY

#### Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Robert BERTI
- Suppléant : Marie-Léa VOGEL

#### Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

- Délégués titulaires : Catherine HURAUT, Michel LE DARD, Jean PLENAT, Philippe LEONELLI
- Suppléants : Aline CHARLES, Sylvie SIRI

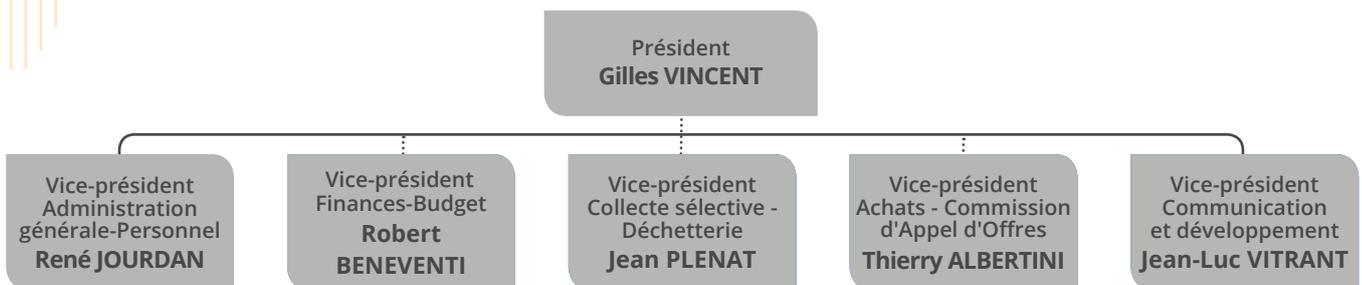
#### Principe de représentation

Désormais, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces EPCI désignent les délégués au SITTOMAT.

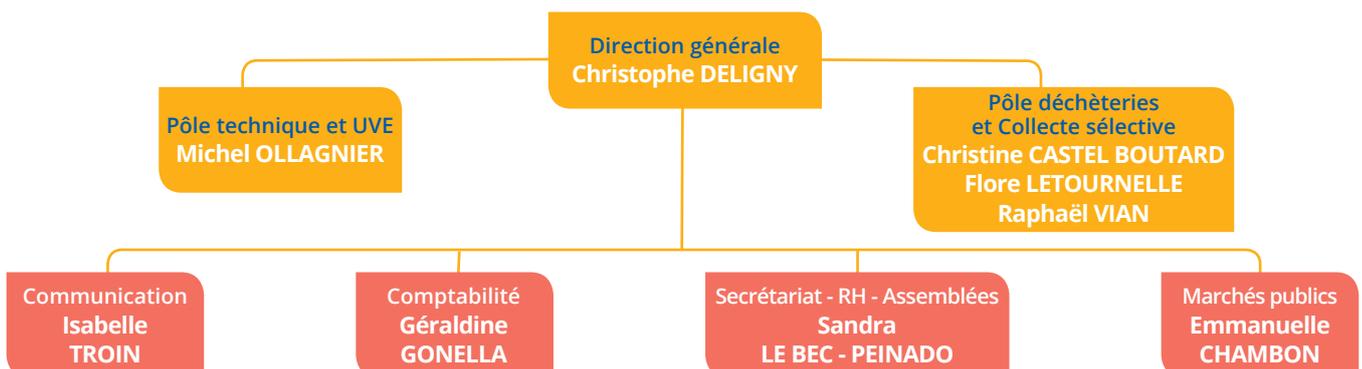
Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par l'EPCI qu'il représente. Ces nombres sont réajustés chaque année au vote du budget primitif.

### Le Bureau

Élu par les 17 délégués titulaires, le bureau compte un président et cinq vice-présidents :



### La structure administrative



## LA STRATÉGIE DU SITTOMAT

### Des engagements pérennes

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours traité par valorisation énergétique les Ordures Ménagères de son territoire. Le Syndicat a régulièrement adapté leur traitement aux nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes de la valorisation matière.

Cette volonté politique est conforme à la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La **valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...);
2. La **valorisation énergétique** s'applique à l'ensemble des autres déchets;
3. Le **stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune autre forme.

Avec la Délégation de Service public confiée à ZEPHIRE, seules 504 tonnes sont traitées en ISDND, en fonctionnement nominal.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.

### Les enjeux à venir

Les priorités de ce nouveau mandat sont, encore et toujours, **d'amplifier le geste de tri**, tant au niveau des collectes sélectives que dans les déchèteries.

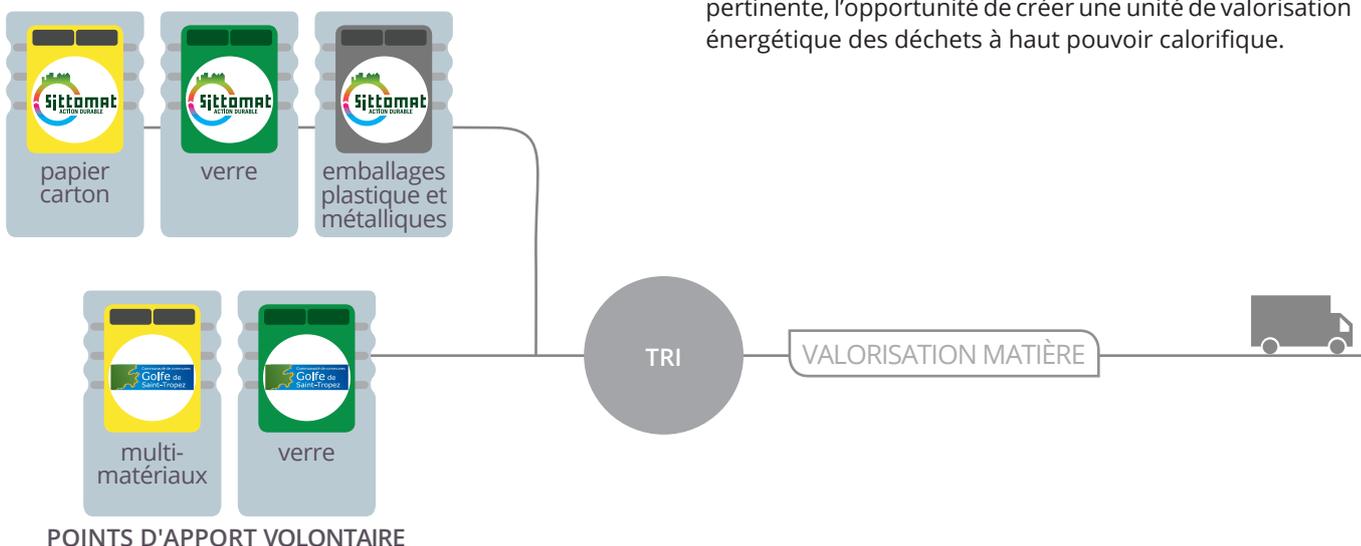
Le passage à l'extension des consignes de tri des plastiques en 2022 va permettre de **simplifier et redynamiser le tri sélectif** en augmentant les quantités triées (tous les emballages seront ainsi triés, y compris les pots, barquettes et films plastiques pour lesquels les habitants se demandent souvent ce qu'ils doivent faire).

**Réduire les erreurs de tri des déchèteries** encore trop fréquentes alors que les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) ont mis à disposition des équipements permettant de recycler bon nombre d'objets arrivés en fin de vie : équipements électriques et électroniques, ameublement, déchets dangereux,... auxquels de nouvelles filières vont s'ajouter dans les prochains mois (jouets, équipements de sport, déchets du bâtiment,...).

Il faut donner à nos habitants la **possibilité de réduire leur production de déchets**, en particulier les biodéchets qui représentent plus d'un tiers de notre poubelle de déchets résiduels. Les actions de mise à disposition gratuite de composteurs individuels et collectifs, lombricomposteurs et poulaillers doivent être poursuivies et amplifiées.

Il convient de **maîtriser les coûts** à la veille de mettre en chantier des équipements structurants nécessaires à l'amélioration des performances de valorisation des déchets. La création du centre de tri des collectes sélectives est désormais lancée sur la commune de La Farlède (objectif 2025) et l'étude pour le traitement et la valorisation des biodéchets qui seront collectés séparément (ceux qu'il n'aura pas été possible de traiter par du compostage de proximité : individuel ou partagé) a été lancée avec pour objectif de proposer aux adhérents du Syndicat les solutions techniques à mettre en œuvre à partir de 2024.

Enfin, **notre volonté de réduire de façon significative les quantités de déchets ultimes** pour réduire l'empreinte écologique de la gestion des déchets a conduit le syndicat à signer en mai 2022 une convention avec des syndicats varois de traitement des déchets (SMIDDEV, CCMPM et SIVED NG) pour étudier ensemble, à une échelle territoriale pertinente, l'opportunité de créer une unité de valorisation énergétique des déchets à haut pouvoir calorifique.



## LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le SITTOMAT, conformément à la loi de transition énergétique, définit et met en œuvre un certain nombre d'actions afin de réduire le tonnage des déchets ménagers à traiter :

- La distribution de plus de 46 000 composteurs individuels depuis 2005
- La distribution de 155 000 autocollants "STOP PUB" depuis 2013
- La distribution de 1 700 lombricomposteurs permettant de minorer la production d'Ordures Ménagères depuis 2020
- La mise en place de 29 sites de compostage partagé à fin 2022
- La mise en place d'un comité consultatif du traitement des Ordures Ménagères composé des associations volontaires de protection de l'environnement du territoire.



Le SITTOMAT participe aux travaux des commissions de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de chacun de ses membres.



## LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

### Le passage aux extensions des consignes de tri des emballages plastique



La réglementation en matière de gestion des déchets oblige à étendre les Consignes de Tri des Emballages plastique au plus tard le 31 décembre 2022. Face aux difficultés rencontrées sur plus de la moitié du territoire national pour adapter ou créer des centres de tri capables de trier les différentes résines plastiques, le législateur a décidé d'une phase transitoire de 3 ans (de fin 2022 à fin 2025), pendant laquelle les collectivités sont autorisées à mettre en place des dispositifs de tri dérogatoires aux standards réglementaires.

Le choix du Syndicat s'est orienté pour l'Aire Toulonnaise sur le maintien, en phase transitoire, d'un schéma bi-flux, en poursuivant la collecte séparée des déchets fibreux (papiers, cartons, brique alimentaire) d'une part et des emballages non fibreux d'autre part (tous les emballages plastique auxquels les emballages métalliques ont été ajoutés).

Cette évolution permet ainsi d'étendre les consignes de tri, et donc les quantités collectées, et constitue une première étape de simplification du tri des emballages vers le passage à une collecte en multimatériaux en 2025, une fois le centre de tri du Syndicat réalisé. À cet horizon, tous les papiers et les emballages seront déposés dans les mêmes contenants, sans distinction, bacs ou colonnes de tri, et triés sur le nouveau centre de tri de La Farlède.

### L'engagement d'une dynamique pour la généralisation du tri des biodéchets à la source

La loi AGEC de février 2020 dispose que les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets doivent fournir à leurs usagers les moyens de trier leurs biodéchets à la source. Afin d'éviter d'avoir à supporter des coûts de collecte sélective élevés (supérieurs à 350 € la tonne quand le coût de la collecte des OMR



L'année 2022 a ainsi permis de :

- Passer l'aire toulonnaise à l'extension des consignes de tri des emballages plastique et métallique à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022. L'occasion de diffuser dans toutes les boîtes à lettres une information claire et précise sur la nécessité du tri et l'évolution des consignes, ainsi que dans le cadre de deux grandes campagnes de communication multimédias, au printemps et à l'automne.
- Finaliser les recherches foncières pour définir le terrain d'assiette du futur centre de tri du Syndicat, avec la signature du compromis de vente unilatéral au profit du Syndicat pour un terrain d'un peu plus d'1,7 ha en zone d'activité sur la commune de La Farlède.
- Faire labelliser par CITEO le futur centre de tri à réaliser.

Le démarrage de l'extension des consignes de tri a permis sur les 10 derniers mois de l'année 2022, d'augmenter de près de 50% les emballages ménagers collectés par rapport à l'année 2021. Plus de la moitié de l'objectif fixé a été atteint. Il conviendra de poursuivre l'effort de communication et de sensibilisation en 2023 et 2024 afin d'augmenter les performances de captation des emballages, avant le passage au mode multimatériaux fin 2025 à l'occasion de la mise en service du futur centre de tri.

est voisin de 100 € la tonne), les EPCI adhérentes au SITTOMAT ont fait le choix de limiter autant que possible la collecte des biodéchets :

- En habitat horizontal (maison individuelle), le choix s'oriente vers l'équipement des ménages en solutions de compostage individuel ;



► En habitat vertical ou de centre-ville, le compostage partagé sera proposé quand il est possible, sinon des collecteurs d'apport volontaire seront mis à disposition des habitants sur l'espace public.

Dans la continuité des actions mises en œuvre au bénéfice de ses adhérents (près de 45 000 composteurs individuels ont été mis à disposition des ménages sur l'Aire Toulonnaise depuis 2004), le Syndicat a testé durant l'automne 2022 un dispositif de distribution en porte à porte de composteurs individuels sur quelques communes. Fort du succès rencontré, une grande campagne de sensibilisation au tri des biodéchets

et de distribution de composteurs individuels en porte à porte sera mise en œuvre par le SITTOMAT en 2023 et 2024, afin de respecter les échéances réglementaires. Par ailleurs, pour les biodéchets qui seront collectés sélectivement, le Syndicat a lancé l'étude de son schéma global de traitement des biodéchets. Un groupement d'étude pluridisciplinaire, comprenant notamment la chambre d'agriculture du Var, a été désigné à l'automne 2022, des comités technique et de pilotage initiés, avec pour objectif de statuer sur un scénario de traitement à l'échelle du territoire syndical avant fin 2023.

## Un aléa de fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique

L'année 2022 a été marquée à nouveau par un aléa de fonctionnement important qui a provoqué l'arrêt de la ligne d'incinération n°1 de l'UVE à partir de début mai, amputant ainsi l'installation d'un tiers de sa capacité de traitement.

Une fuite détectée sur le ballon supérieur de la chaudière de la ligne 2 avait déjà nécessité l'arrêt de la ligne en 2021, celle-ci n'ayant redémarré qu'en février 2022, après que les ballons inférieur et supérieur de la chaudière aient été changés.

Fort de ce retour d'expérience, l'arrêt technique d'avril 2022 a été mis à profit pour vérifier l'état de corrosion des ballons de la chaudière n°1. Ceux-ci se sont avérés être dans un état comparable, nécessitant, comme pour la ligne 2, le changement des ballons de chaudière. La ligne 1 n'a pu ainsi redémarrer qu'en décembre 2022. Cela a nécessité pour le délégataire Zéphire le détournement en enfouissement de 50 296 tonnes de d'OMR.

Ces deux aléas successifs ont eu pour conséquence de diminuer de manière significative le taux de valorisation des déchets du SITTOMAT en 2021 et 2022.

Ils n'ont toutefois pas empêché le Syndicat et son délégataire de poursuivre leurs études et lancer

les commandes nécessaires à la mise aux normes de l'UVE vis-à-vis des "Meilleures Techniques Disponibles (MTD)" pour la mesure et le traitement du mercure dans les fumées d'incinération. Ainsi des dispositifs complémentaires seront opérationnels avant l'échéance réglementaire de décembre 2023, permettant à l'UVE d'être toujours à la pointe en matière de respect des normes environnementales.

## L'extension du périmètre du Syndicat

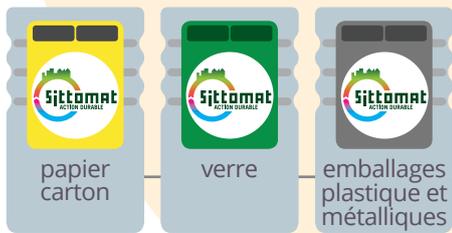
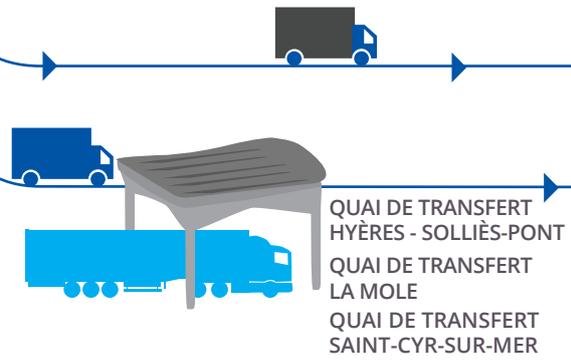
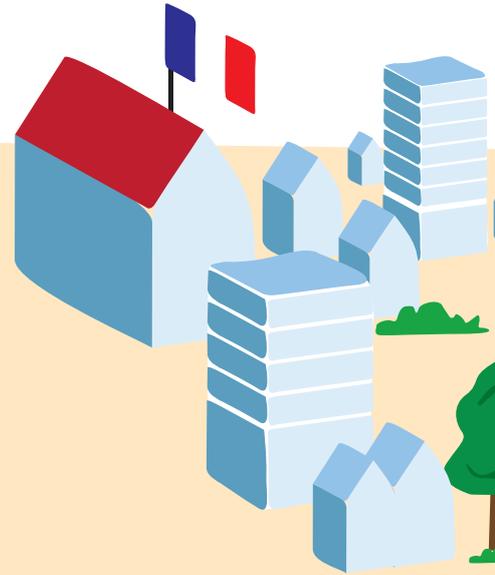
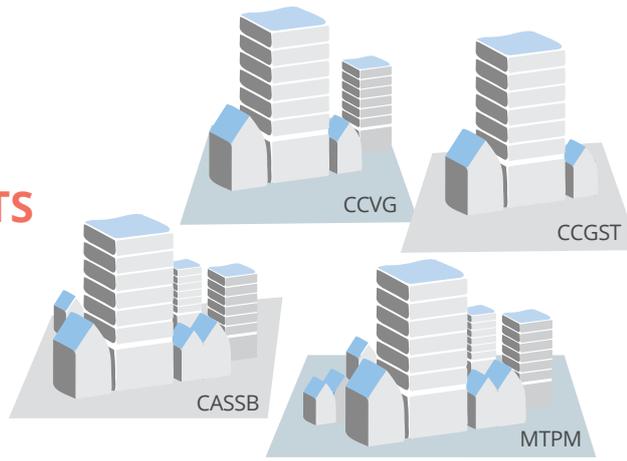
En 2022, les discussions se sont poursuivies avec la Communauté de Communes Porte des Maures (La Londeles-Maures, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou, Cuers, Pierrefeu-du-Var, Collobrières) en vue de son adhésion au SITTOMAT, celle-ci souhaitant améliorer la valorisation de ses OMR en les portant à l'UVE de Toulon plutôt qu'en les stockant en décharges autorisées et, simultanément, maîtriser ses coûts de gestion des déchets ménagers du fait de l'augmentation régulière et sensible des coûts d'enfouissement des déchets.

Les discussions ont abouti à un accord des parties pour une adhésion au 1<sup>er</sup> mars 2023. Cela portera à près de 640 000 habitants la population de Syndicat (soit près de 60% de la population du Var).

# AU CŒUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

## Collecte

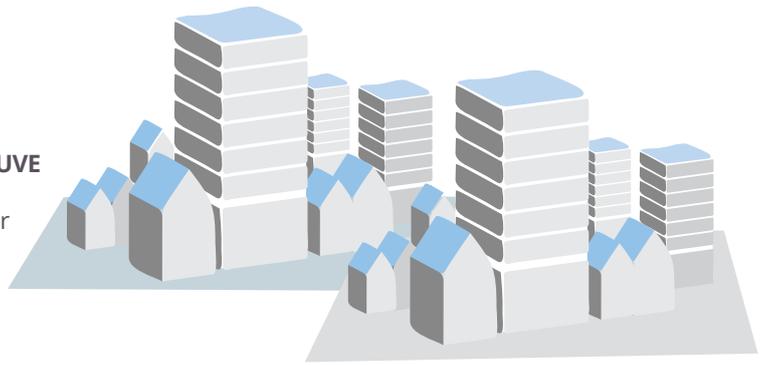
par les Communautés de Communes



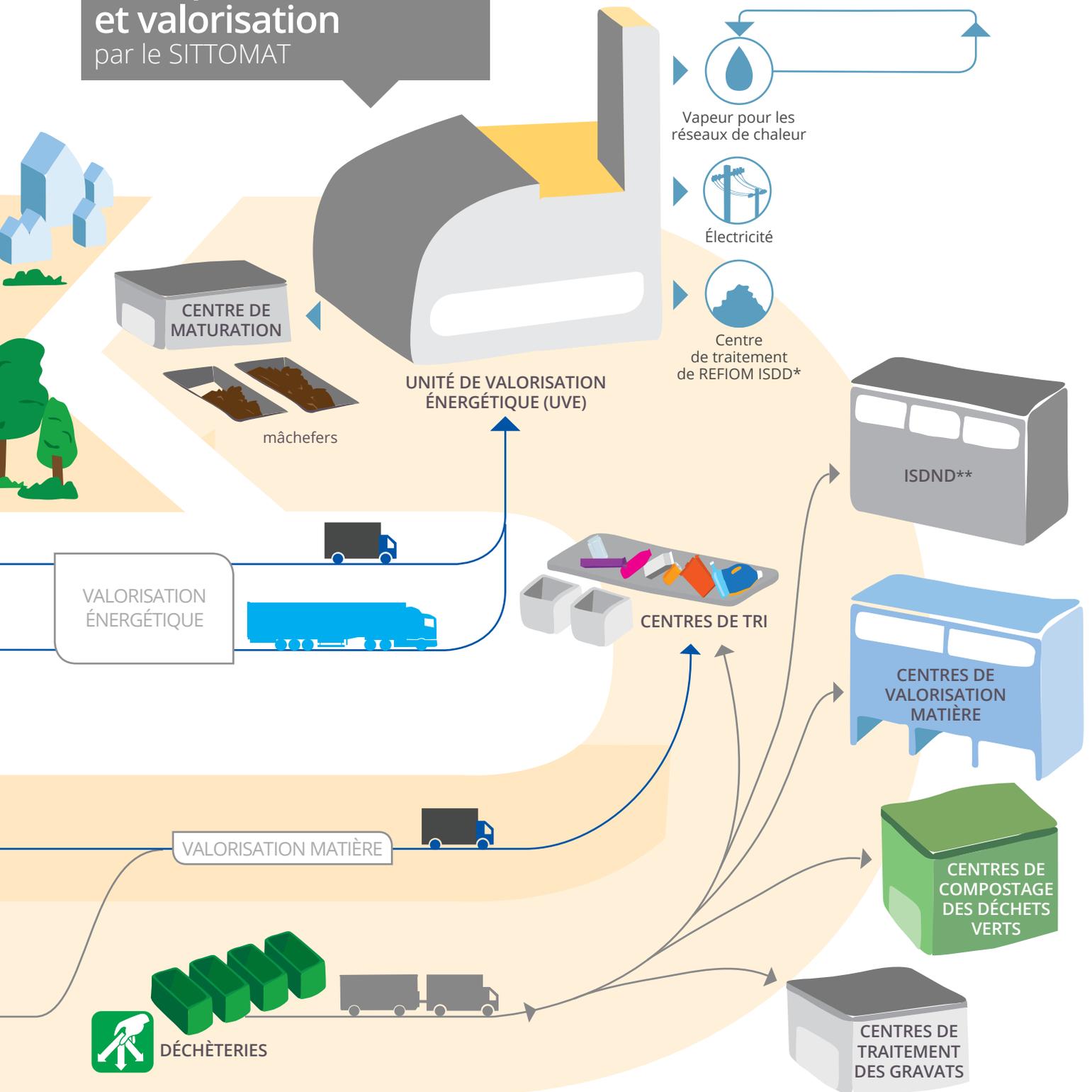
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

**2 ensembles de logements sociaux  
bénéficient de l'énergie produite par l'UVE**

- > Quartier La Beaucaire à Toulon
- > Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer



## Transport, traitement et valorisation par le SITTOMAT



\* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

\*\* ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

## LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'UVE, le SITTOMAT dispose de 4 quais de transit :

- Un quai situé à Hyères géré par Veolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne et La Crau. En 2022, ce quai a réceptionné 32 130 tonnes d'Ordures Ménagères.
- Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. En 2022, ces communes ont déposé 10 843 tonnes de déchets.
- Un quai situé à Saint-Cyr-sur-Mer, dans la déchetterie, pour une partie des collectes des villes de Bandol, Sanary-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Évenos, Le Castellet, Signes, Saint-Cyr-sur-Mer. En 2022, 786 tonnes de déchets ont transité par ce site.
- Un quai situé à La Mole, géré par la société Pizzorno pour toutes les villes de la CCGST. En 2022, 37 870 tonnes de déchets ont transité par ce site.

En 2022, le Syndicat a donc transporté 81 628 tonnes d'Ordures Ménagères depuis les quais de transfert vers l'UVE.

Toutes les autres villes déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE.

### LES AUTRES TRANSPORTS

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, vers les centres de tri pour les produits de la collecte sélective et vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères).

En effet, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique a produit 6776 tonnes de cendres issues du traitement des fumées. Le SITTOMAT les envoie dans une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de classe 1, située à Bellegarde dans le Gard (30) afin qu'elles soient stockées après un prétraitement spécifique.

Ainsi le SITTOMAT maîtrise la destination des sous-produits de l'UVE.



### À La Mole, la mise en balles des Ordures Ménagères

INFO +

La mise en balles des déchets ménagers permet de compacter et enrubanner d'un film étirable les Ordures Ménagères.

Elles peuvent ainsi supporter un stockage de plusieurs semaines en évitant les nuisances et la mise en décharge. Elles sont ensuite renvoyées vers l'UVE.

## LA VALORISATION MATIÈRE

La loi de transition énergétique de 2015 et la loi contre le gaspillage de 2020, définissent des objectifs ambitieux pour la croissance verte :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers (entre 2021 et 2030).
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025). Ces objectifs confortent le SITTOMAT dans l'intensification des actions menées dans le cadre de la collecte sélective et le compostage.
- Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière (2035).

### Les objectifs du Syndicat

Le SITTOMAT privilégie comme alternative à la valorisation énergétique la collecte sélective, le traitement des biodéchets, la valorisation matière. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la participation des administrés.

### Guider les administrés

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets. Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Comité Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'Aire Toulonnaise.

### Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

INFO +

L'équipe de 8 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'Aire Toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers, dans le cadre du programme mis en œuvre avec Citeo.

Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets.

Concernant la CCGST, 4 ambassadeurs sont recrutés au sein de la collectivité.

## LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ EN 2022

Cette année, encore plus que par le passé, la communication de proximité menée par les Ambassadeurs du tri, a été primordiale en raison des extensions des consignes de tri.

En plus des traditionnelles animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles et autres structures, les ambassadeurs ont distribué des affiches et panneaux illustrés des nouvelles consignes de tri, formé du personnel de collecte, les agents des antennes locales...

D'autres missions, toutes aussi importantes ont pu être menées telles que le contrôle des bacs de tri, le boîtage de documents de communication, la sensibilisation à la prévention déchets.

Plus de 80 000 personnes ont pu être sensibilisées par les ambassadeurs cette année.

Les ambassadeurs du tri ont aussi assuré la distribution de plus de 1200 composteurs individuels en porte à porte, dans les villes du Castellet, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde Freinet et Saint-Mandrier.



## LES EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI, LE DOSSIER COMMUNICATION DE L'ANNÉE 2022

En parallèle de la communication de proximité, le Sittomat a développé une campagne d'information de grande envergure pour informer nos habitants.

Reprise de la signalétique sur les PAV et les bacs de tri, distribution d'un courrier dans 370 000 foyers.

Un plan de communication multimédia a été établi combinant les moyens de communication suivants :

➤ Affichage, affichage digital, Insertion dans la presse, radios, cinémas, télévision locale, street marketing, relations presse.

**NOUVEAU**  
**TOUS LES EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE & MÉTAL**  
Dans le  
**bac  
gris**

**EN SAVOIR +  
SUR LES NOUVELLES  
CONSIGNES DE TRI  
sittomat.fr**

Le tri, c'est pour la vie.

↕ Campagne de communication "Extension de Consignes de Tri" 2022

**DANS MON BAC GRIS  
IL Y A...  
TOUS LES  
EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE  
ET AUSSI  
EN MÉTAL**

Le tri, c'est pour la vie.

**ici,  
TOUS LES EMBALLAGES  
PLASTIQUE & MÉTAL  
SE TRIENT DANS  
LE BAC GRIS**

... Et tous les emballages  
papiers-cartons se trient  
dans le bac jaune

Le tri, c'est pour la vie.

← Campagne de communication "Eco-Été" 2022

INFO +

### UN MINI SITE DÉDIÉ AUX EXTENSIONS DES CONSIGNES DE TRI

Accessible via [Sittomat.fr](http://Sittomat.fr) ou par [nouvellesconsignes.sittomat.fr](https://nouvellesconsignes.sittomat.fr) ce mini-site a permis de renseigner sur les consignes de tri mais aussi de pouvoir mettre à disposition des particuliers et professionnels des formulaires permettant de demander des kits communication et autres renseignements.

## LE SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics qui ont une mission d'intérêt général. Cette mission, correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières calculées selon des critères spécifiques.

Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT.



### POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES ET L'ÉDITION PAPIER

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

L'organisme conjugue performances économiques et environnementales en imaginant des solutions qui font progresser le recyclage au meilleur coût. Citéo est un important partenaire du SITTOMAT car il accompagne l'ensemble des actions du Syndicat avec proximité et expertise.

En 2022 : 52 415 tonnes d'emballages ménagers recyclables et Papiers ont été collectés en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.



### POUR LES MOBILIERS USAGERS

Depuis 2015, le Syndicat a signé une convention avec Éco-Mobilier afin de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie. En 2022, 12 627 tonnes de mobilier ont été collectées.



### POUR LES TEXTILES

En charge de la REP textile, a changé de nom pour devenir Refashion. L'éco-organisme souhaite mobiliser autour du cycle de vie du produit en ayant trois projets stratégiques : l'écoconception, le réemploi et le recyclage.

En 2022, ce sont 592 tonnes de vêtements qui ont été collectés en Points d'Apport Volontaire dédiés, sur l'aire toulonnaise.



### POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Eco-organisme à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.

En 2022 : 3 048 tonnes de DEEE et 13 tonnes de lampes ont été récupérées en déchèterie.



### POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont l'agrément a été renouvelé le 11 mars 2019. Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

En 2022 : 787 tonnes de DDS ont été récupérées en déchèterie.

**Le SITTOMAT a contractualisé avec l'ensemble des éco-organismes afférents aux déchets ménagers.**

## LES DISPOSITIFS DE COLLECTE

Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le SITTOMAT, les villes et les EPCI, ont mis en place un dispositif de collecte sur leur territoire qui ne cesse d'évoluer.

### À NOTER

Le SITTOMAT collecte les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective - via deux prestataires de services. La collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants n'est pas déléguée au Syndicat et est réalisée par les EPCI.



## LES DÉCHÈTERIES

Pour valoriser tous les types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur le réseau des déchèteries. Si la création et la gestion des hauts de quais des déchèteries sont de la compétence des EPCI, l'exploitation des bas de quai a été déléguée au SITTOMAT.



Le Syndicat développe La Valorisation Matière sur l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets. Au total, 16 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés.

### 30 DÉCHÈTERIES

- ➔ Carqueiranne
- ➔ La Crau
- ➔ Hyères
- ➔ La Garde
- ➔ Le Pradet
- ➔ La Seyne-sur-Mer
- ➔ La Valette-du-Var/ Le Revest-les-Eaux
- ➔ Ollioules
- ➔ Six-Fours-les-Plages
- ➔ Saint-Mandrier
- ➔ Toulon/Ollioules
- ➔ Bandol
- ➔ Événos
- ➔ Le Beausset
- ➔ Sanary-sur-Mer
- ➔ Saint-Cyr-sur-Mer
- ➔ Signes
- ➔ Solliès-Pont
- ➔ La Farlède
- ➔ Saint-Tropez
- ➔ Ramatuelle
- ➔ La Croix-Valmer
- ➔ Cavalaire-sur-Mer
- ➔ Le Rayol-Canadel
- ➔ La Mole
- ➔ Cogolin
- ➔ Grimaud
- ➔ Sainte-Maxime
- ➔ Le plan-de-la-Tour
- ➔ La Garde-Freinet

## TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

### Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	1 689,60	1 689,60			1 689,60
Encombrants Mélanges	25 062,81	14 285,80		10 777,01	25 062,81
Encombrants Bois	8 319,57	8 319,57			8 319,57
Éco-Mobilier	12 627,09	12 627,09			12 627,09
Bois Propre	645,86	645,86			645,86
Déchets verts	52 233,11	52 233,11			52 233,11
Textile	395,93	395,93			395,93
Verre plat	1 136,43	1 136,43			1 136,43
Ferrailles	4 126,79	4 126,79			4 126,79
Capsules de café (alu.)	16,18	16,18			16,18
Papier / Carton / Verre / Plastique				Imputé à la collecte sélective	
<b>Total</b>	<b>106 253,36</b>	<b>95 476,35</b>		<b>10 777,01</b>	<b>106 253,36</b>

### Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	36 316,02	36 316,02			36 316,02
Balayures	5 316,02	5 316,02			5 316,02
<b>Total</b>	<b>41 632,04</b>	<b>41 632,04</b>			<b>41 632,04</b>

### Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	491,45		491,45		491,45
Eco DDS	295,85	3,82	292,03		295,85
Piles	21,18	16,31	4,87		21,18
Lampes	9,74	8,77	0,97		9,74
Bouteilles de gaz	326,70	326,70			326,70
Extincteurs	42,70	42,70			42,70
Radios	0,73	0,73			0,73
DEEE	3 293,80	2 667,98		625,82	3 293,80
Pneumatiques	33,41	8,35	25,06		33,41
Huile mécanique	74,89	74,89			74,89
Huile alimentaire	17,57	17,57			17,57
<b>Total</b>	<b>4 608,02</b>	<b>3 167,81</b>	<b>814,39</b>	<b>625,82</b>	<b>4 608,02</b>

## TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

### Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	1 092,81	1 092,81			1 092,81
Encombrants Mélanges	10 528,64	6 001,32		4 527,32	10 528,64
Encombrants Bois	3 645,09	3 645,09			3 645,09
Éco-Mobilier	7 804,33	7 804,33			7 804,33
Bois Propre	645,86	645,86			645,86
Déchets verts	23 559,71	23 559,71			23 559,71
Textiles	353,10	353,10			353,10
Verre plat	1 022,40	1 022,40			1 022,40
Ferrailles	2 172,93	2 172,93			2 172,93
Capsules de café (alu.)	10,73	10,73			10,73
Papier / Carton / Verre / Plastique			Imputé à la collecte sélective		
<b>Total</b>	<b>50 835,59</b>	<b>46 308,28</b>		<b>4 527,32</b>	<b>50 835,59</b>

### Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	20 288,67	20 288,67			20 288,67
Balayures	3 016,25	3 016,25			3 016,25
<b>Total</b>	<b>23 304,92</b>	<b>23 304,92</b>			<b>23 304,92</b>

### Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	121,39		121,39		121,39
Eco DDS	207,99	2,68	205,31		207,99
Piles	13,62	10,49	3,13		13,62
Lampes	0,00	0,00	0,00		0,00
Bouteilles de gaz	234,70	234,70			234,70
Extincteurs	30,14	30,14			30,14
Radios	0,73	0,73			0,73
DEEE	1 660,32	1 344,86		315,46	1 660,32
Pneumatiques	23,48	5,87	17,61		23,48
Huile mécanique	40,01	40,01			40,01
Huile alimentaire	7,70	7,70			7,70
<b>Total</b>	<b>2 340,08</b>	<b>1 677,17</b>	<b>347,44</b>	<b>315,46</b>	<b>2 340,08</b>

## TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

### Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	437,79	437,79			437,79
Encombrants Mélanges	4 031,02	2 297,68		1 733,34	4 031,02
Encombrants Bois	1 406,13	1 406,13			1 406,13
Éco-Mobilier	1 642,72	1 642,72			1 642,72
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts	7 477,35	7 477,35			7 477,35
Textiles	20,38	20,38			20,38
Verre plat	86,29	86,29			86,29
Ferrailles	841,99	841,99			841,99
Capsules de café (alu.)	3,46	3,46			3,46
Papier / Carton / Verre / Plastique			Imputé à la collecte sélective		
<b>Total</b>	<b>15 947,12</b>	<b>14 213,79</b>		<b>1 733,34</b>	<b>15 947,12</b>

### Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	6 500,44	6 500,44			6 500,44
Balayures	1 010,03	1 010,03			1 010,03
<b>Total</b>	<b>7 510,47</b>	<b>7 510,47</b>			<b>7 510,47</b>

### Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	36,73		36,73		36,73
Eco DDS	60,15	0,78	59,38		60,15
Piles	3,63	2,79	0,83		3,63
Lampes	0,00	0,00	0,00		0,00
Bouteilles de gaz	54,79	54,79			54,79
Extincteurs	5,04	5,04			5,04
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	633,15	512,85		120,30	633,15
Pneumatiques	5,38	1,34	4,03		5,38
Huile mécanique	15,38	15,38			15,38
Huile alimentaire	4,05	4,05			4,05
<b>Total</b>	<b>818,28</b>	<b>597,01</b>	<b>100,97</b>	<b>120,30</b>	<b>818,28</b>

## TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

### Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	0,00	0,00			0,00
Encombrants Mélanges	8 528,72	1 705,74		6 822,98	8 528,72
Encombrants Bois	2 533,28	2 533,28			2 533,28
Éco-Mobilier	2 697,02	2 697,02			2 697,02
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts (Valeor)	20 433,99	20 433,99			20 433,99
Déchets verts La Mole	0,00	0,00			0,00
Textiles	179,62	179,62			179,62
Verre plat	0,00	0,00			0,00
Ferrailles	777,50	777,50			777,50
Capsules de café (alu.)	0,00	0,00			0,00
Papier / Carton / Verre / Plastique			Imputé à la collecte sélective		
<b>Total</b>	<b>35 150,13</b>	<b>28 327,15</b>		<b>6 822,98</b>	<b>35 150,13</b>

### Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	7 059,69	7 059,69			7 059,69
Balayures	1 289,74	1 289,74			1 289,74
<b>Total</b>	<b>8 349,43</b>	<b>8 349,43</b>			<b>8 349,43</b>

### Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	319,68		319,68		319,68
Eco DDS	0,00	0,00	0,00		0,00
Piles	2,81	2,16	0,65		2,81
Lampes	0,00	0,00	0,00		0,00
Bouteilles de gaz	7,26	7,26			7,26
Extincteurs	5,06	5,06			5,06
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	738,69	598,34		140,35	738,69
Pneumatiques	0,00	0,00	0,00		0,00
Huile mécanique	10,56	10,56			10,56
Huile alimentaire	4,51	4,51			4,51
Gestion La Mole	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 088,56</b>	<b>627,88</b>	<b>320,33</b>	<b>140,35</b>	<b>1 088,56</b>

## TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

### Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	159,00	159,00			159,00
Encombrants Mélanges	1 974,43	1 125,43		849,00	1 974,43
Encombrants Bois	735,07	735,07			735,07
Éco-Mobilier	483,02	483,02			483,02
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts	762,06	762,06			762,06
Textiles	39,40	39,40			39,40
Verre plat	27,74	27,74			27,74
Ferrailles	334,37	334,37			334,37
Capsules de café (alu.)	1,99	1,99			1,99
Papier / Carton / Verre / Plastique	Imputé à la collecte sélective				
<b>Total</b>	<b>4 517,08</b>	<b>3 668,08</b>		<b>849,00</b>	<b>4 517,08</b>

### Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	2 467,22	2 467,22			2 467,22
<b>Total</b>	<b>2 467,22</b>	<b>2 467,22</b>			<b>2 467,22</b>

### Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	13,65		13,65		13,65
Eco DDS	27,71		27,71		27,71
Piles	1,13	0,87	0,26		1,13
Lampes	0,00	0,00	0,00		0,00
Bouteilles de gaz	29,95	29,95			29,95
Extincteurs	2,47	2,47			2,47
Radios	2,00	2,00			2,00
DEEE	261,64	211,93		49,71	261,64
Pneumatiques	4,56	1,14	3,42		4,56
Huile mécanique	8,95	8,95			8,95
Huile alimentaire	1,31	1,31			1,31
<b>Total</b>	<b>351,36</b>	<b>256,62</b>	<b>45,03</b>	<b>49,71</b>	<b>351,36</b>

## LES MODES DE COLLECTE SÉLECTIVE

### La CASSB, MTPM et CCVG

#### ► La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement

Certaines maisons individuelles et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri (gris pour les emballages plastique et métalliques et jaune pour le papier-carton).

Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

#### ► La collecte en Point d'Apport Volontaire

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux.

Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou les emballages plastique et métalliques. Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière. Les Eco-box viennent compléter le dispositif de collecte.

Depuis 2018, l'ensemble des Points d'Apport Volontaire est équipé de sondes pour éviter les débordements et faciliter la collecte.

### La CCGST

Les habitants de la CCGST sont collectés en Porte-à-Porte, en point de regroupement et en Apport Volontaire selon les communes et les flux.

#### ► La collecte en Porte-à-Porte

Gassin, Sainte-Maxime, Grimaud, Cavalaire, Saint-Tropez

#### ► La collecte en point de regroupement

Cogolin, La Croix-Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel, Cavalaire, Ramatuelle, La Garde-Freinet, Saint-Tropez, Grimaud, Sainte-Maxime, Cavalaire

#### ► La collecte en Point d'Apport Volontaire

Cavalaire, Gassin, Ramatuelle, Grimaud, La Garde-Freinet, Sainte-Maxime, Saint-Tropez.

INFO +

Trouvez le Point d'Apport Volontaire le plus près de chez vous

[www.sittomat.fr](http://www.sittomat.fr)

TYPE DE COLLECTE

### PAPIER-CARTON



Emballages papier-carton, journaux-magazines, briques alimentaires, carton de pizza-carton gras



Apport Volontaire

Porte-à-Porte

### GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Apport Volontaire



RECYCLAGE

AIRE TOULONNAISE (CASSB, MTPM, CCVG)

TYPE DE COLLECTE

PLASTIQUE ET METAL



Emballages bouteilles et flacons plastique, boîtes-boissons en acier, en aluminium



Apport Volontaire

Porte-à-Porte

TYPE DE COLLECTE

VERRE



Bouteilles en verre, bocaux en verre



Apport Volontaire

GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Porte-à-Porte

GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Apport Volontaire



Porte-à-Porte



RECYCLAGE



RECYCLAGE

## LES INSTALLATIONS UTILISÉES

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTOMAT utilise des infrastructures spécifiques. Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 5 installations (3 centres de tri et 2 plateformes de réception). Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées sur les centres de valorisation.

### Le centre de tri de La Seyne-sur-Mer

Le papier-carton et les emballages plastique et métalliques collectés\* (en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement sur le territoire de la CASSB, MTPM et de la CCVG) sont amenés au centre de tri situé à La Seyne-sur-Mer géré par le groupement Veolia Propreté/ Onyx Méditerranée au titre d'un marché public.

D'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines y sont séparés, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

\* Jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022.

### Le centre de tri du Muy

Le papier-carton, les plastiques et les métaux collectés sur le territoire de la CCGST, sont amenés au centre de tri du Muy, géré par le groupement PIZZORNO, au titre d'un marché public. Dotée d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages recyclables y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

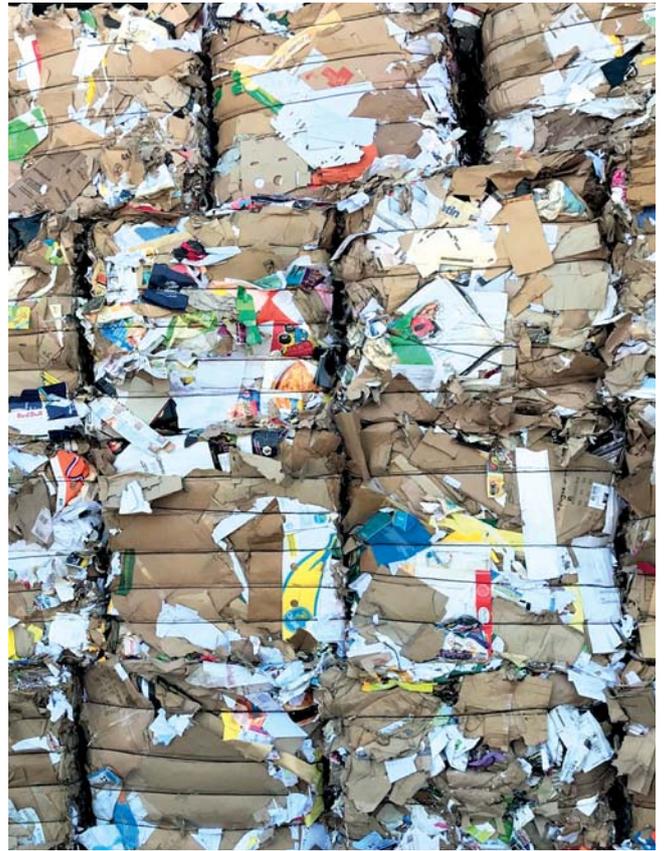
### Le centre de tri de Nîmes

Le centre de tri Valréna (Groupe PAPREC) est chargé du tri et du conditionnement des emballages plastique et métalliques en Extension de Consignes de Tri, triés par les administrés, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Dès leur arrivée, les camions-bennes transportant les produits issus de la collecte sélective sont pesés pour assurer un suivi chiffré.

Ils sont ensuite séparés par matériau sur des lignes de tri grâce à un trieur optique et à des agents de tri.

Les déchets qui ne se recyclent pas sont renvoyés à l'Usine de Valorisation Énergétique dans le cadre des trajets retour du dépôt des emballages. Une fois triés, les déchets sont conditionnés en balles. Les stocks sont identifiés et les balles sont séparées pour éviter les mélanges. Ces balles sont ensuite prises en charge par des transporteurs pour être expédiées vers les filières de recyclage. Tout au long du processus de traitement, des contrôles sont effectués pour veiller à la qualité du tri et à l'optimisation de la production.



### Les plateformes de réception du verre

En 2021, deux nouveaux marchés ont été attribués pour la collecte sélective du verre sur l'aire Toulonnaise :

- SUEZ pour le secteur ouest,
- DRAGUI TRANSPORT pour les secteurs Centre et Est.

Une fois récupéré, le verre est amené sur les plateformes de réception situées à Six-Fours-les-Plages et La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers OI Manufacturing France à Béziers, où il sera recyclé.

Le verre de la CCGST transite par le quai de La Mole avant d'être également transporté vers la verrerie OI Manufacturing France à Béziers.

La collecte en est assurée par la société PIZZORNO.

### Les installations pour le compostage des déchets verts

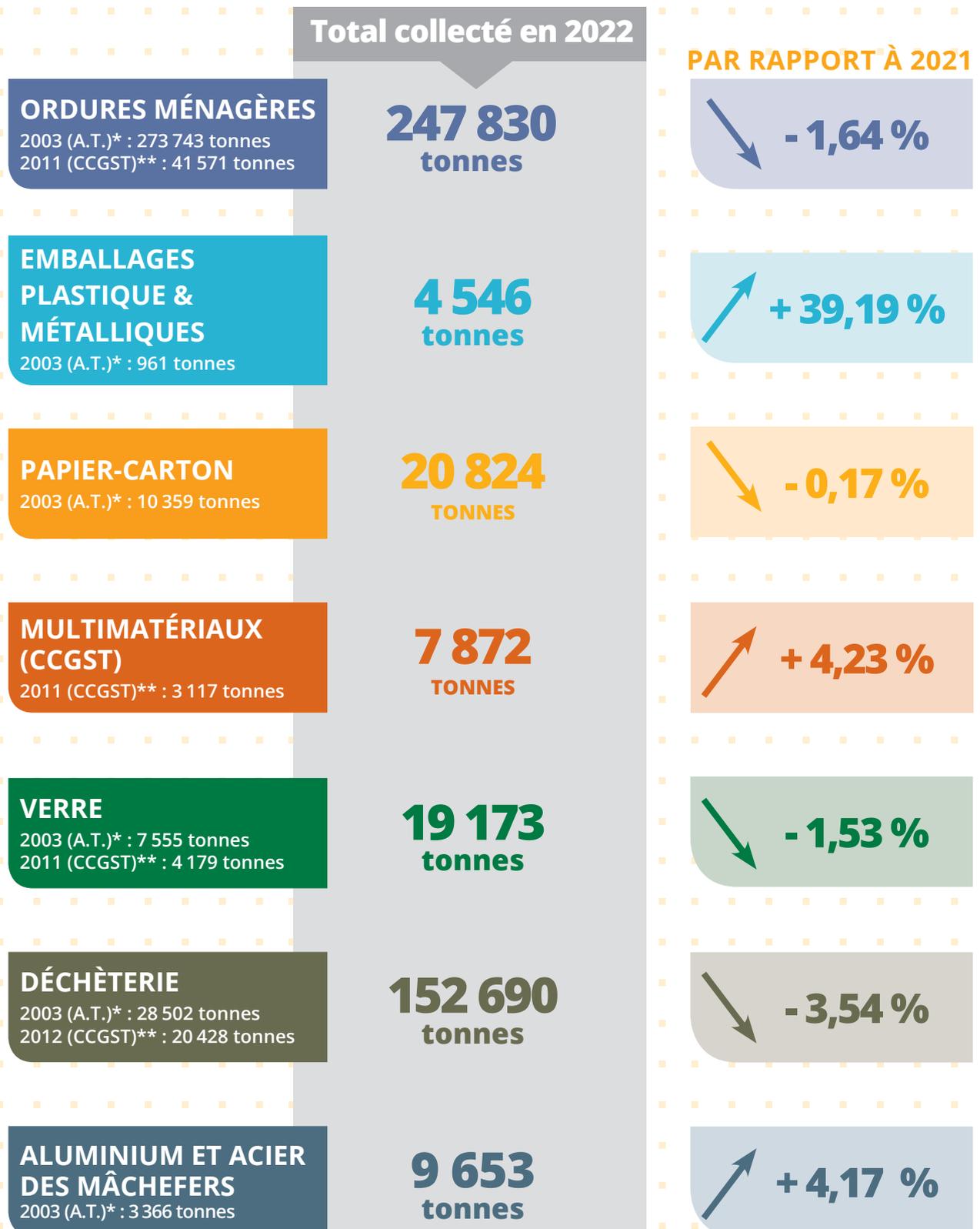
Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants.

Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif.

Les déchèteries situées à l'ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Veolia à Signes (83). Celles situées à l'Est les envoient sur la plateforme de broyage gérée par PAPREC à Cuers (83) puis, à partir de juin 2022, sur le site Ecorecept de La Garde afin d'y être broyés, puis envoyés en agriculture (paillage, terre amendée).

Concernant la CCGST, les déchets verts sont traités sur l'Écopôle du Maravéou, à La Mole (83).

## LES DIFFÉRENTS FLUX EN 2022



\* 2003 est l'année de référence pour l'aire toulonnaise (CASSB, MTPM, CCVG). \*\* 2011 ou 2012 l'année de référence pour la CCGST.

## RÉCUPÉRATION DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES ANNÉE 2022

### La Métropole Toulon Provence Méditerranée

MTPM	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte Sélec.	
		Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
La Garde	25 380	918,81	135,12	30,88	572,68	22,56	240,50	78,71	6,10	1 518,15	59,82
Le Pradet	10 265	524,09	65,24	44,70	416,68	40,59	140,99	46,16	8,83	970,35	94,53
Le Revest	3 914	122,86	14,80	27,61	73,61	18,81	32,98	10,86	5,41	203,78	52,06
Saint-Mandrier	5 979	252,66	31,69	36,96	242,12	40,50	58,41	18,97	6,31	502,52	84,05
Six-Fours	33 665	1 699,56	206,33	44,36	1 206,87	35,85	437,98	144,77	8,33	2 993,32	88,91
Carqueiranne	9 555	253,48	42,40	22,09	344,77	36,08	57,88	20,49	3,74	593,24	62,09
Hyères	55 069	2 115,19	347,80	32,09	1 727,33	31,37	476,79	154,63	5,60	3 816,88	69,31
Ollioules	13 771	520,97	64,28	33,16	411,17	29,86	152,32	50,26	7,09	969,91	70,43
La Seyne/Mer	62 888	2 182,42	300,97	29,92	1 273,81	20,26	571,93	188,63	5,83	3 538,56	56,27
Toulon	176 198	4 208,46	520,20	20,93	2 794,42	15,86	1 038,42	344,03	3,78	7 177,08	40,73
La Crau	18 506	1 110,60	149,66	51,93	515,71	27,87	285,48	93,68	9,91	1 668,45	90,16
La Valette	23 795	694,42	103,22	24,85	488,64	20,54	153,31	49,94	4,16	1 183,22	49,73
<b>TOTAL MTPM</b>	<b>438 985</b>	<b>14 603,51</b>	<b>1 981,72</b>	<b>28,75</b>	<b>10 067,81</b>	<b>22,93</b>	<b>3 646,98</b>	<b>1 201,12</b>	<b>5,33</b>	<b>25 135,46</b>	<b>57,26</b>

### La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

CASSB	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
Le Beausset	9 790	334,61	45,36	29,55	274,12	28,00	87,43	28,74	5,73	622,05	63,54
Bandol	8 404	477,28	74,37	47,94	560,54	66,70	102,29	33,50	7,83	1 032,24	122,83
La Cadière	5 563	71,05	8,79	11,19	193,77	34,83	29,21	9,27	3,43	275,97	49,61
Le Castellet	3 887	178,74	21,81	40,37	223,45	57,49	60,51	19,63	10,06	421,26	108,38
Évenos	2 423	131,54	21,79	45,29	76,59	31,61	32,47	10,69	8,60	208,12	85,89
Riboux	48	1,97	0,24	36,05	0,89	18,54	0,58	0,20	7,62	3,00	62,57
Sanary/Mer	16 696	925,48	164,98	45,55	695,08	41,63	220,71	73,04	8,46	1 603,25	96,03
Signes	2 892	76,94	15,53	21,23	74,45	25,74	14,35	4,58	3,23	145,62	50,35
Saint-Cyr/Mer	11 580	752,26	76,82	58,33	547,26	47,26	132,45	43,50	7,34	1 311,65	113,27
<b>TOTAL CCSSB</b>	<b>61 283</b>	<b>2 949,87</b>	<b>429,69</b>	<b>41,12</b>	<b>2 646,15</b>	<b>43,18</b>	<b>680,00</b>	<b>223,15</b>	<b>7,13</b>	<b>5 623,18</b>	<b>91,76</b>

## La Communauté de Communes Vallée du Gapeau

CCVG	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
Belgentier	2 428	47,42	5,89	17,10	53,79	22,15	18,94	5,85	5,16	108,40	44,64
La Farlède	9 348	537,70	95,91	47,26	170,15	18,20	68,05	22,22	4,69	657,77	70,36
Solliès-Pont	11 496	327,79	49,68	24,19	263,41	22,91	77,50	25,00	4,37	594,02	51,67
Solliès Toucas	5 696	107,09	13,24	16,48	158,68	27,86	39,74	12,78	4,53	279,49	49,07
Solliès-Ville	2 488	53,58	6,61	18,88	66,80	26,85	14,71	4,72	3,84	123,76	49,74
<b>TOTAL CCVG</b>	<b>31 456</b>	<b>1 073,58</b>	<b>171,32</b>	<b>28,68</b>	<b>712,82</b>	<b>22,66</b>	<b>218,94</b>	<b>70,58</b>	<b>4,51</b>	<b>1 763,43</b>	<b>56,06</b>

## La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

CCGST	Nb Hab	Multimatériaux			Carton (collectes + déchèteries)			Verre		TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an net	Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an net	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
Cavalaire	7 499	1022,90	358,02	88,66	118,83	41,59	10,30	589,58	78,62	1331,70	177,58
Cogolin	11 556	1157,50	405,13	65,11	215,38	75,38	12,11	524,30	45,37	1416,67	122,59
La Croix-Valmer	3 778	644,50	225,58	114,07	233,10	81,59	0,00	559,44	148,08	507,90	196,40
La Garde-Freinet	1 867	163,89	57,36	130,43	0,00	0,00	50,59	85,72	45,91	1643,67	361,01
Gassin	2 586	453,84	158,84	110,89	0,00	0,00	40,10	212,90	82,33	1129,88	299,07
Grimaud	4 553	913,59	319,76	57,06	354,37	124,03	0,00	819,50	179,99	192,25	102,97
La Mole	1 446	137,76	48,22	61,93	0,00	0,00	0,00	63,76	44,09	153,30	106,02
Le Plan de la Tour	2 937	348,73	122,06	77,18	0,00	0,00	0,00	175,66	59,81	402,33	136,99
Ramatuelle	2 079	493,94	172,88	154,43	194,76	68,17	60,89	345,08	165,98	792,74	381,31
Rayol-Canadel	689	173,67	60,78	163,84	0,00	0,00	0,00	60,24	87,43	173,13	251,27
Ste-Maxime	14 420	1494,64	523,12	137,43	510,31	178,61	90,39	1136,02	78,78	2108,33	513,85
St-Tropez	4 103	867,52	303,63	67,37	570,59	199,71	23,00	1173,56	286,02	2439,24	169,16
<b>TOTAL CCGST</b>	<b>57 513</b>	<b>7 872,48</b>	<b>2 755,37</b>	<b>88,97</b>	<b>2 197,34</b>	<b>769,07</b>	<b>24,83</b>	<b>5 745,76</b>	<b>99,90</b>	<b>12 291,14</b>	<b>213,71</b>

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer les déchets en énergie. En 1981, le SITTOMAT a construit une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : les Ordures Ménagères y sont incinérées et produisent de la vapeur d'eau et de l'électricité. Celle-ci est transformée en énergie thermique pour alimenter les réseaux de chaleur et en énergie électrique qui est réinjectée dans le réseau ENEDIS et alimente l'UVE et le bâtiment administratif du SITTOMAT.

## L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et évite ainsi le recours à l'enfouissement. Dans un souci constant d'amélioration de son rendement, l'UVE a bénéficié de plusieurs phases de modernisation. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

### FICHE D'IDENTITÉ DE L'UVE

- **Localisation** : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- **Exploitant** : Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- **Capacité de traitement** : 285 000 tonnes
- **Matières traitées** : Ordures Ménagères et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)  
En 2022, une des trois lignes d'incinération a été arrêtée pendant 8 mois en raison d'une fuite nécessitant le changement des ballons d'une chaudière. Cet aléa a obligé le délégataire à détourner 50 113 tonnes en enfouissement, diminuant temporairement, les performances de valorisation énergétique des OMR.
- **Tonnage de déchets du SITTOMAT valorisés en 2022** est de : 205 978 tonnes
- **Énergie thermique produite en 2022** : 32 334 MWh
- **Énergie électrique produite en 2022** : 84 834 MWh.

### LE PROCÉDÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

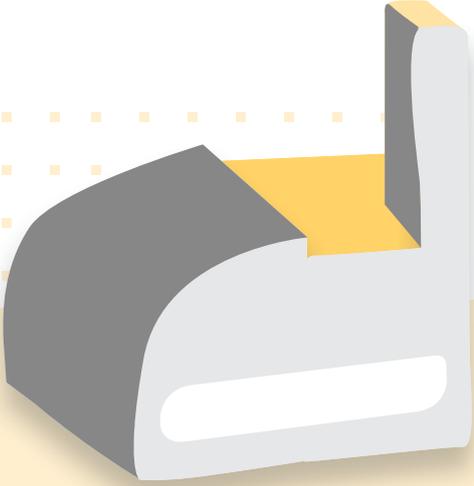
1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'UVE où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850 °C pendant 2 secondes. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur. Les résidus de ce procédé sont traités selon une réglementation stricte.

### L'UNITÉ EST CERTIFIÉE POUR SON MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL, SON MANAGEMENT DE LA QUALITÉ ET DE LA SANTÉ-SÉCURITÉ

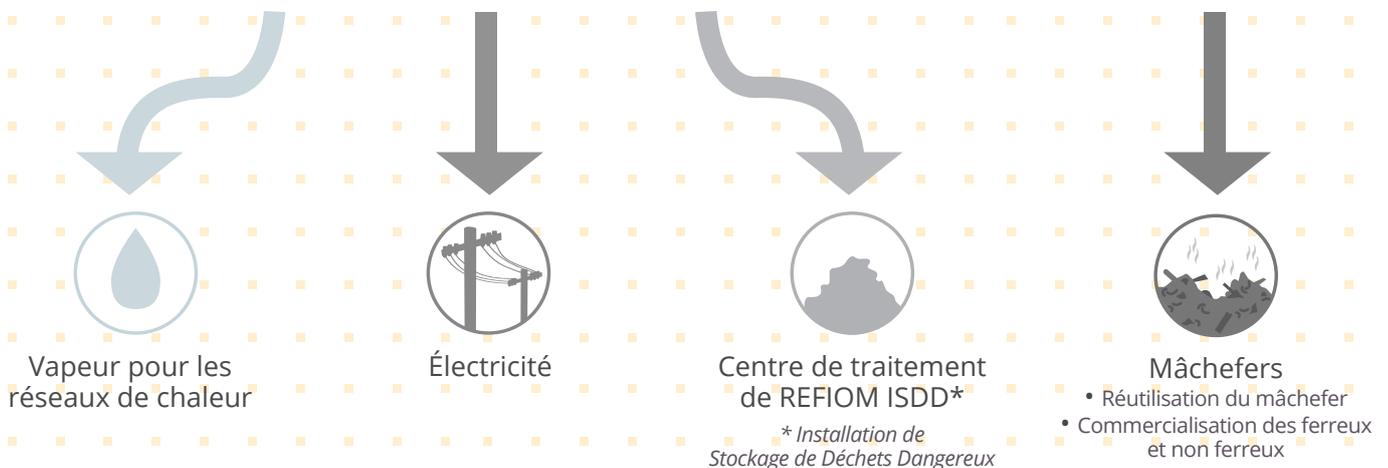
- Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001.
- Le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 14001.

- Le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.
- En 2018, système de management des énergies avec la certification ISO 50001.





## UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)



### FOCUS

#### LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE TOULON

Depuis 2015, une Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon a été mise en place. Présidée par le préfet du Var (ou l'un de ses représentants), cette commission se compose de 5 collèges :

- un collège des administrations de l'État
- un collège des collectivités territoriales
- un collège des riverains et des associations de protection de l'environnement
- un collège de l'exploitant
- un collège des salariés.

La Commission remplit 2 principales missions :

- Créer entre les représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement
- Contrôler l'activité de l'UVE pour laquelle elle a été créée.

Cette commission se réunit au moins une fois par an.

Depuis 2015, cette commission n'a rendu que des avis positifs sur l'exploitation de l'UVE.

### INFO +

#### Label Amorce "éco réseau de chaleur"

attribué au SITTOMAT pour les performances environnementales, économiques et sociales de ses réseaux de chaleur.

**Cette année encore, les deux réseaux de chaleur de l'UVE ont été labellisés : celui de Toulon La Beaucaire et celui de La Seyne Quartiers Nord.**



## L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CHIFFRES

### Les flux entrants

Il s'agit des Ordures Ménagères, des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) conformément au schéma régional et des apports de déchets varois pour saturer l'UVE.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP), ZEPHIRE s'engage sur un tonnage enfouie maximum de 504 tonnes par an, à la charge du SITTOMAT. Au-delà de ce tonnage, les coûts supplémentaires sont à la charge du délégataire qui a la possibilité d'utiliser les apports extérieurs pour combler les vides de fosse et compléter ainsi les tonnages du SITTOMAT.

### Consommables

**56 417 m<sup>3</sup> d'eau**  
pour le fonctionnement normal de l'unité

**113 tonnes de charbon actif**  
pour le traitement des dioxines  
et des furannes

**1 593 tonnes**  
**de bicarbonate de sodium**  
pour le traitement de HCl, SO<sub>2</sub> et HF

**534 tonnes d'eau ammoniacale**  
pour le traitement des Nox

**84 834 MWh**  
d'énergie électrique produite

**32 334 MWh**  
d'énergie thermique produite

**205 978 tonnes**  
**d'Ordures Ménagères**  
ont été valorisées énergétiquement

**4 260 tonnes de DASRI**  
ont été valorisées énergétiquement

### Les flux sortants

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE.

#### ■ L'énergie produite

L'électricité produite par l'UVE représente la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage).

Le SITTOMAT est l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var.

L'énergie thermique produite alimente quant à elle deux réseaux de chaleur desservant 5 000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer, quelques bâtiments municipaux, l'hôpital et un collège.

#### ■ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont les métaux récupérés après combustion dans les mâchefers.

#### ■ Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus, appelés "sous-produits d'exploitation".

**7 736 tonnes de métaux**  
**ferreux** récupérées  
par extraction magnétique

**1 917 tonnes métaux**  
**non ferreux**  
récupérées par courant de Foucault

**51 207 tonnes MIOM**  
ont été récupérées et réutilisées

**6 776 tonnes de REFIOM**  
ont été stockées



## Les résidus liquides

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est réutilisée pour son fonctionnement. Ainsi, il n'y a aucun rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

## Les résidus solides

Les résidus solides sont divisés en 2 classes: **Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM)** : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. Ils sont transportés sur l'installation de maturation de Pierrefeu. Ils y sont analysés, maturés et commercialisés.

En 2019, 5 000 tonnes de mâchefers ont été utilisés lors de la réfection du quai de transit du Maravéou à La Mole. C'est la société Zephyre qui en a la charge dans le cadre de la DSP.

**Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)** : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds. Les REFIOM sont stockés dans deux silos. Ces résidus sont transportés en citerne par la société SATM jusqu'à Bellergerde dans le Gard (30), sur le site de la société SUEZ MINERALS qui se charge de les analyser, les stabiliser et les stocker.

## Neutralisation des gaz

Les gaz de combustion sont traités par procédé chimique. L'injection de bicarbonate de sodium permet de neutraliser les acides chlorhydrique, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène par absorption. L'injection de charbon actif assure la neutralisation des dioxines et furanes. Les gaz de combustion sont neutralisés par filtration. De plus, le SITTOMAT a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de dioxyde d'azote (Nox) à 80 mg.

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES / TONNAGE 2022

## La Métropole Toulon Provence Méditerranée

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
Carqueiranne	269	247	268	292	325	314	365	416	309	277	256	263	3600	376,75
La Garde	765	705	785	785	857	796	793	815	788	775	760	807	9431	371,60
Hyères	1740	1574	1785	1907	2182	2170	2616	2847	2111	1853	1744	1720	24250	440,36
Ollioules	450	381	404	422	474	459	454	486	437	423	400	431	5220	379,03
Le Pradet	330	284	306	333	345	351	407	441	314	332	279	307	4029	392,48
Le Revest	103	89	95	99	109	99	101	111	100	99	98	100	1203	307,39
St-Mandrier	140	125	137	156	164	171	212	242	156	146	137	131	1918	320,87
La Seyne/M	1919	1766	1918	2023	2174	2068	2107	2196	1778	2059	1828	1870	23707	376,96
Six-Fours	1109	990	1059	1155	1243	1231	1320	1391	1151	1107	957	1082	13795	409,78
Toulon	5555	4874	5335	5529	5934	5657	5744	5554	5402	5560	5189	5464	65797	373,43
La Crau	498	454	495	511	563	526	548	535	507	507	510	510	6163	333,04
La Valette	700	634	712	710	768	719	741	723	690	707	689	730	8524	358,25
<b>TOTAL</b>	<b>13577</b>	<b>12125</b>	<b>13301</b>	<b>13922</b>	<b>15137</b>	<b>14561</b>	<b>15408</b>	<b>15757</b>	<b>13742</b>	<b>13847</b>	<b>12846</b>	<b>13415</b>	<b>167637</b>	<b>381,87</b>

## La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
La Cadière	361	157	162	195	239	207	190	206	166	135	121	130	2267	407,58
Le Castellet	120	113	126	142	151	169	188	189	149	157	156	164	1825	469,40
Évenos/ Signes/ Le Beausset	279	293	364	379	422	396	443	472	404	390	388	401	4630	306,53
Bandol	251	354	401	439	495	499	638	730	470	417	379	378	5449	648,40
Saint-Cyr/M	444	417	427	470	499	523	653	732	494	440	401	421	5922	511,38
Sanary/M	784	704	760	844	926	909	1077	1191	868	809	748	787	10406	623,24
<b>TOTAL</b>	<b>2239</b>	<b>2037</b>	<b>2240</b>	<b>2470</b>	<b>2732</b>	<b>2702</b>	<b>3190</b>	<b>3520</b>	<b>2551</b>	<b>2347</b>	<b>2192</b>	<b>2280</b>	<b>30499</b>	<b>498,06</b>

## La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
C. C. de la V. du Gapeau	975	867	966	967	1050	1018	1020	1063	965	969	920	1045	11824	375,90
<b>TOTAL</b>	<b>975</b>	<b>867</b>	<b>966</b>	<b>967</b>	<b>1050</b>	<b>1018</b>	<b>1020</b>	<b>1063</b>	<b>965</b>	<b>969</b>	<b>920</b>	<b>1045</b>	<b>11824</b>	<b>375,90</b>

## La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
Ramatuelle	102	96	116	171	248	300	431	441	235	151	100	91	2481	1193,58
Cavalaire	228	217	234	311	327	352	567	624	344	274	238	215	3930	524,10
Cogolin	350	320	365	401	436	473	502	492	410	392	346	346	4832	418,13
La Croix-Valmer	119	108	119	173	198	242	324	349	210	152	115	102	2212	585,45
Gassin	85	76	83	124	141	155	219	234	151	126	92	87	1571	607,59
La Mole	33	28	30	30	29	33	42	37	27	32	26	28	375	259,53
Le Rayol-Canadel	20	18	22	44	54	70	67	95	50	34	22	18	515	747,78
Saint-Tropez	188	164	220	340	480	591	855	878	545	416	221	232	5130	1250,28
Le Plan de la Tour	76	65	74	88	119	134	158	169	140	81	71	80	1255	427,29
Sainte-Maxime	445	396	482	556	638	673	877	933	618	526	466	432	7044	488,52
Grimaud	167	157	185	240	258	291	377	466	258	222	176	181	2977	653,75
La Garde-Freinet	45	40	45	54	51	65	84	70	54	66	46	37	656	351,61
PAV													1475	
<b>TOTAL</b>	<b>1859</b>	<b>1686</b>	<b>1975</b>	<b>2533</b>	<b>2979</b>	<b>3378</b>	<b>4503</b>	<b>4785</b>	<b>3042</b>	<b>2471</b>	<b>1917</b>	<b>1851</b>	<b>34455</b>	<b>599,07</b>

\* 3 415 tonnes mises en balles n'étaient pas traitées à l'UVE fin 2022.

<b>TOTAL SITOMAT</b>	<b>18650</b>	<b>16715</b>	<b>18483</b>	<b>19891</b>	<b>21898</b>	<b>21659</b>	<b>24121</b>	<b>25125</b>	<b>20299</b>	<b>19634</b>	<b>17875</b>	<b>18590</b>	<b>244415</b>	<b>414,83</b>
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------



## SURVEILLANCE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La réglementation impose aux UVE de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement.

Le SITMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné, conformément à la réglementation, six points de mesure par jauges de Owen : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs.

Trois points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron. Ainsi on peut mesurer deux zones hors influence de l'UVE et avoir une zone hors activités urbaines (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX avec 9 points de mesures. Les résultats 2022 sont comparables à ceux des onze premières campagnes.

Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence pour les campagnes de 2022.

**Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone avec bruit de fond urbain et industriel.**

**Ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.**

### Surveillance continue

	Valeurs limites	Ligne d'incinération N° 1 Moyenne 2022	Ligne d'incinération N° 2 Moyenne 2022	Ligne d'incinération N° 3 Moyenne 2022
Dioxines et Furanes	< 0,1 ng/Nm <sup>3</sup>	0,0016	0,0033	0,0087

### Moyennes annuelles

	Valeurs limites sur 1 journée	Ligne d'incinération N° 1	Ligne d'incinération N° 2	Ligne d'incinération N° 3
Ammoniac - NH <sub>3</sub>	< 30 mg/Nm <sup>3</sup>	6,22	4,37	5,35
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 mg/Nm <sup>3</sup>	4,93	4,07	4,46
Dioxyde de soufre - SO <sub>2</sub>	< 50 mg/Nm <sup>3</sup>	4,15	6,95	5,62
Monoxyde de carbone - CO	< 50 mg/Nm <sup>3</sup>	13,17	11,88	12,87
COT composé organiques en carbone total	< 10 mg/Nm <sup>3</sup>	0,14	0,37	0,43
Oxyde d'azote - NO <sub>x</sub>	< 80 mg/Nm <sup>3</sup>	74,43	67,32	70,95
HF	< 1 mg/Nm <sup>3</sup>	0,33	0,09	0,10
Poussières	< 10 mg/Nm <sup>3</sup>	1,11	0,54	0,58

## LE STOCKAGE DES DÉCHETS

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SITTOMAT dispose donc d'installations de stockage aux travers de contrats.

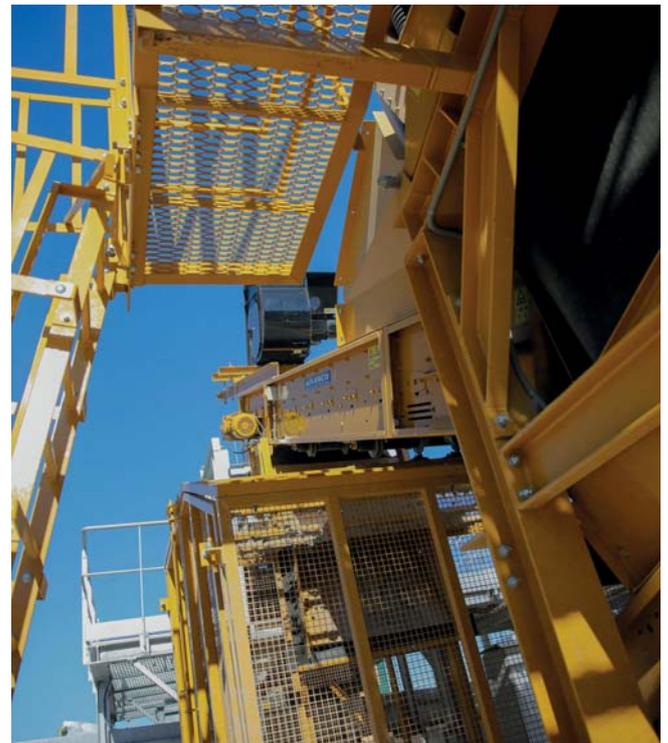
- Une installation autorisée pour le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu – gérée par la société AZUR VALORISATION
- Une installation autorisée pour le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SUEZ MINERALS.



### Les flux stockés

Centres de stockage	2003	2021	2022
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	6 837	6 776
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31 669	42 656	50 113*

\* Une panne sur l'une des trois lignes d'incinération, pendant 8 mois, a contraint le Sittomat à enfouir 50 113 tonnes d'Ordures Ménagères.



## LA VUE D'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'Aire Toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques.

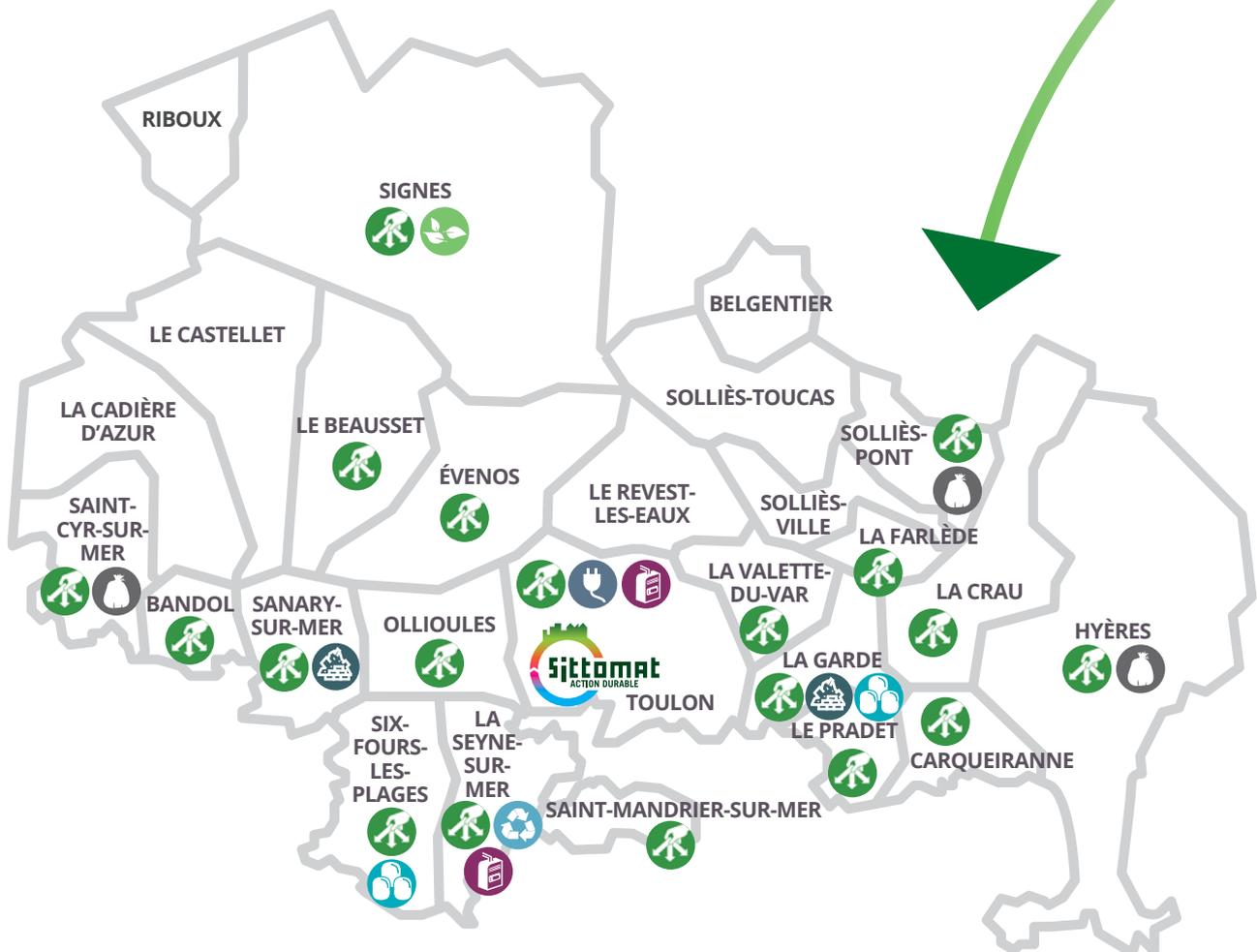
Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, UVE... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.

**453 327**  
tonnes de déchets\*  
traités par le SITTOMAT

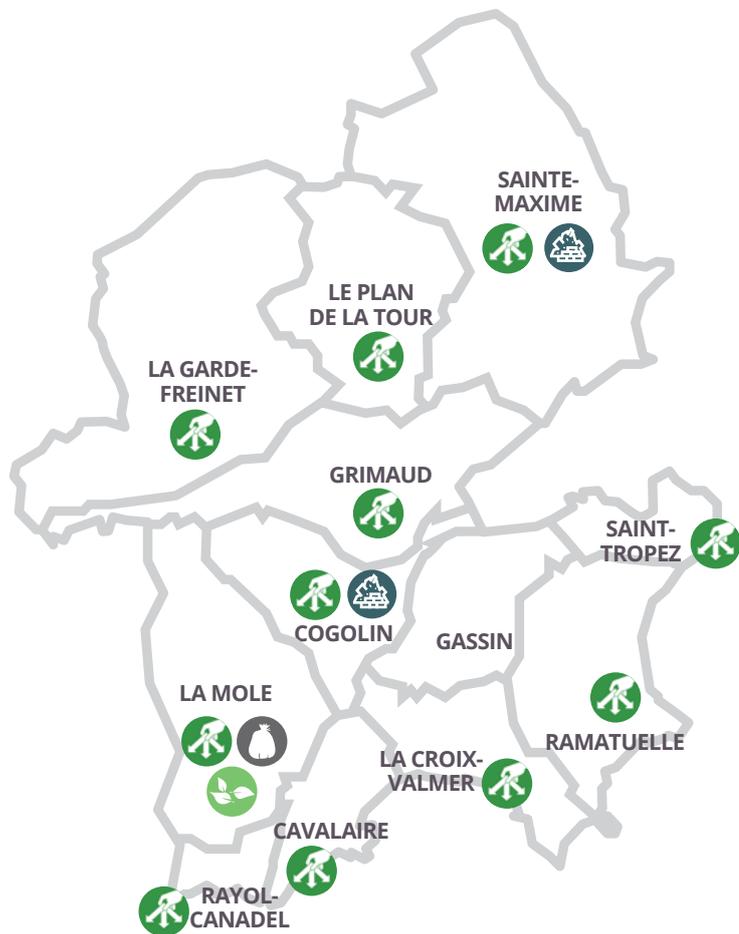
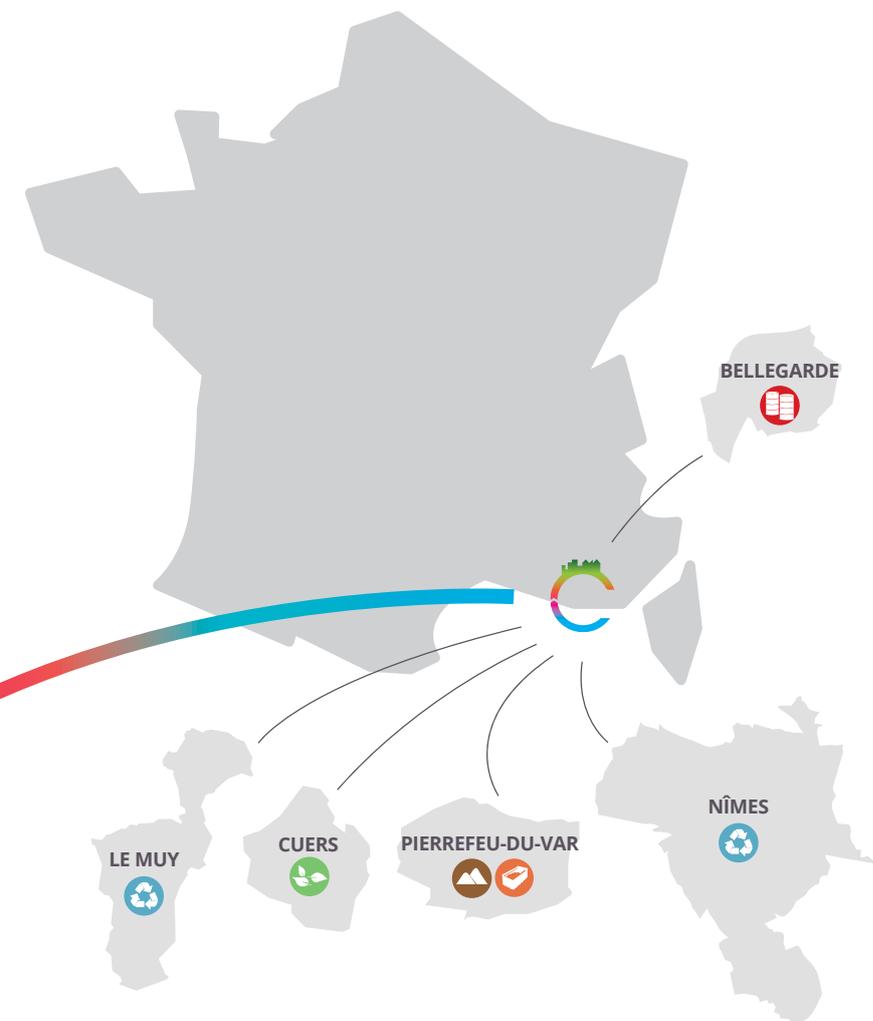
> 1 235 km<sup>2</sup>

> 38 communes

> 589 237 habitants



\* Ordures Ménagères + collectes sélectives + déchèteries.



### 30 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Évenos
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont
- > La Farlède
- > Saint-Tropez
- > Ramatuelle
- > La Croix-Valmer
- > Cavalaire-sur-Mer
- > Le Rayol-Canadel
- > La Mole
- > Cogolin
- > Grimaud
- > Sainte-Maxime
- > Le plan-de-la-Tour
- > La Garde-Freinet



### 4 PLATEFORMES DE VALORISATION DES GRAVATS

- > Sanary-sur-Mer
- > La Garde
- > Cogolin
- > Sainte-Maxime



### 3 CENTRES DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Seyne-sur-Mer
- > Le Muy
- > Nîmes



### 2 PLATEFORMES DE MISE EN BALLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Garde
- > Six-Fours-les-Plages



### 3 CENTRES DE COMPOSTAGE

- > Signes
- > Cuers
- > Écopôle de La Mole



### 1 UVE

- Unité de Valorisation Énergétique*
- > Toulon



### 2 RÉSEAUX DE CHALEUR

- > Toulon
- > La Seyne-sur-Mer



### 1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- > Pierrefeu-du-Var



### 4 QUAIS DE TRANSFERT D'ORDURES MÉNAGÈRES

- > Hyères
- > Solliès-Pont
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > La Mole



### 1 ISDD

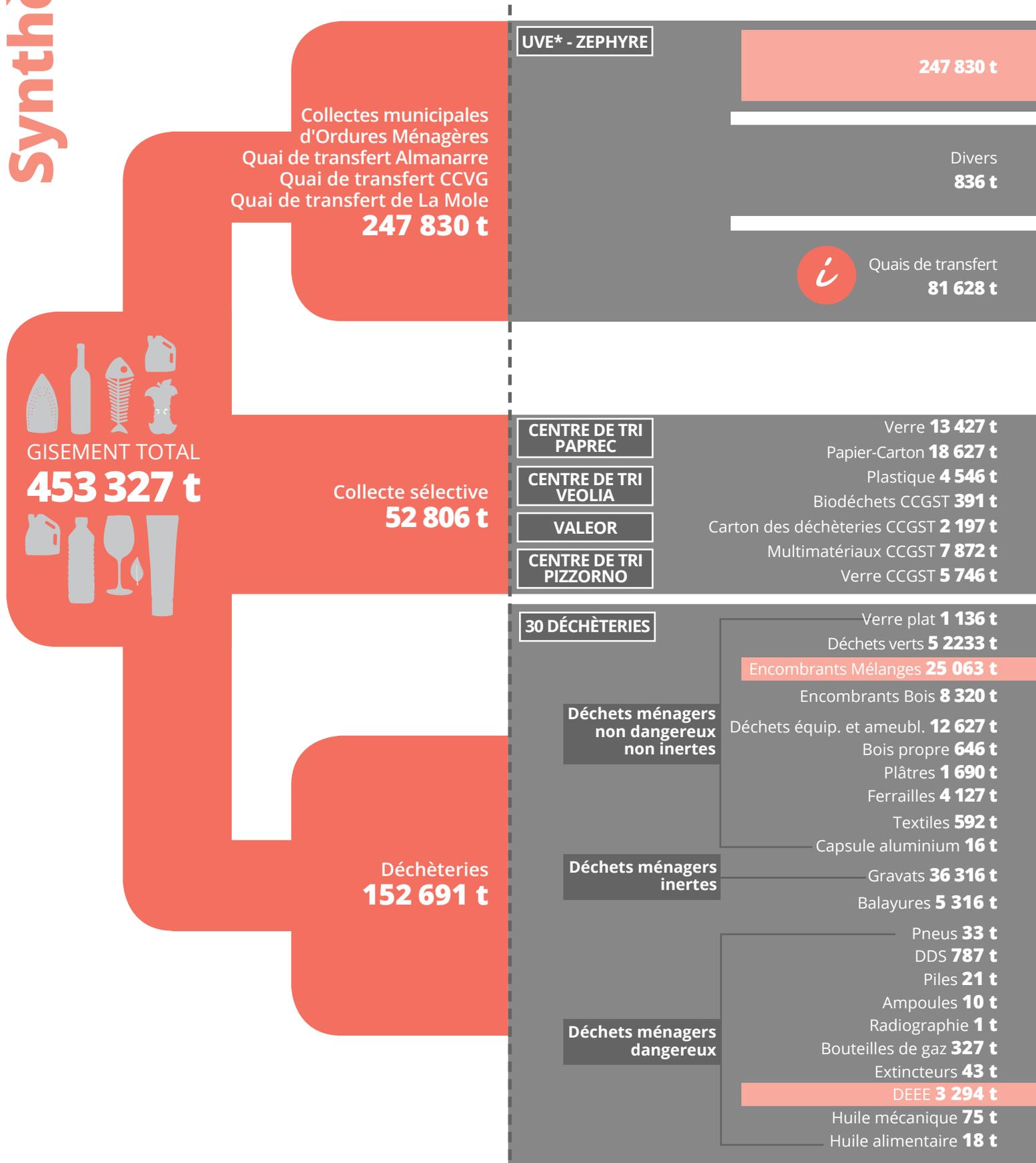
- Installation de Stockage de Déchets Dangereux*
- > Bellegarde



### 1 ISDND

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*
- > Pierrefeu-du-Var

## L'EXPLOITATION EN TONNAGES




**Transports**

**Valorisation**

**Stockage**

Valorisation énergétique (refus de tri inclus)  
Électricité / Vapeur / ZEPHIRE / DSP  
**197 716 t**

ISDND Pierrefeu  
Surcapacité UVE\*  
Ordures Ménagères  
non incinérées DSP  
**50 114 t**



TOTAL  
VALORISATION  
ÉNERGÉTIQUE  
**205 979 t**

Mâchefers  
Plateforme de maturation SOVATRAM / DSP  
**51 207 t**



TOTAL  
VALORISATION  
MATIÈRE/ORGANIQUE/  
FILIERES  
**185 286 t**



Dont Acier et alus  
issus des mâchefers / DSP  
**9 653 t**

Transport  
REFIOM

REFIOM **6 776 t**

ISDD\*\*\*  
Bellegarde  
**6 776 t**





TOTAL  
VALORISATION  
**391 265 t**

OI Manufacturing France **6 776 t**  
EPR / VEOLIA **16 044 t**  
EPR **3 051 t**  
Valeor **391 t**  
Azur Valorisation **1 428 t**  
Paprec/EPR **5 117 t**  
OI Manufacturing France **5 746 t**  
UVE(Refus de tri) **8 263 t**

Paprec **1 136 t**  
Paprec / Veolia / Valeor / Ecopole **52 233 t**  
Ecorecept / Veolia / Azur valorisation **14 286 t**  
Ecorecept / Veolia / Azur valorisation **8 320 t**

ISDND\*\*  
**10 777 t**

Éco-Mobilier **12 627 t**  
Crocbois / Ecopole **646 t**  
Crocbois / Ecopole / Ecorecept **1 690 t**  
Ecorecept / Michelot / FRR **4 127 t**

Provence TLC **592 t**  
Nespresso **16 t**

Pasini / Ecorecept **36 316 t**  
Ecorecept / Sofovar **5 316 t**

Sevia **33 t**  
EcoDDS **787 t**  
Corepile **21 t**  
Eco system **10 t**

Reymondis **1 t**  
Oredui **327 t**  
Oredui **43 t**

Ecosystem **2 668 t**

ISDND\*\*  
**626 t**

Sevia **75 t**  
M2JL **18 t**



TOTAL  
STOCKAGE  
**68 293 t**

(REFIOM inclus)

\* UVE = Unité de Valorisation  
Énergétique

\*\* ISDND = Installation  
de Stockage de Déchets  
Non Dangereux

\*\*\* ISDD = Installation  
de Stockage de Déchets  
Dangereux

Transports  
OUEST TOULON  
EST TOULON  
CCGST

## POURCENTAGE VALORISATION MATIÈRE ET/OU ORGANIQUE (Loi de transition énergétique 2015)

### Gisement Déchets ménagers non inertes (Hors Gravats et Balayures)

	TONNES
OMR	247 830
Biodéchets	391
Collecte sélective	52 415
Textiles	592
Déchèteries	110 465
Déchets verts/STEP	1 598
<b>TOTAL</b>	<b>413 291</b>

Pourcentage de valorisation

**47,83 %**

### Valorisation Matière ou Organique

	TONNES
Biodéchets	391
Collecte sélective	44 813
Textiles	592
Déchèteries	99 064
Déchets verts/STEP	1 598
Mâchefers*	51 207
<b>TOTAL</b>	<b>197 665</b>

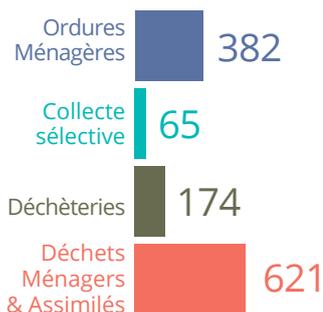
\* Dont ferreux et non ferreux : 9 653 tonnes



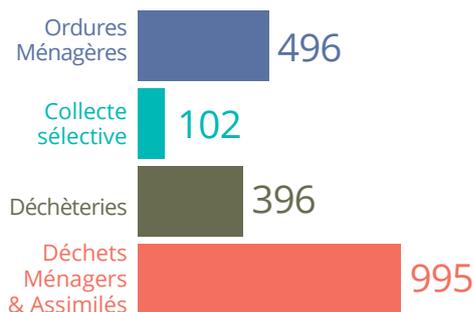
## PRODUCTION DES DÉCHETS 2022

en kg, par an et par habitant

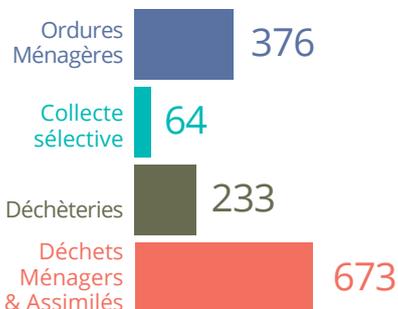
### Métropole Toulon Provence Méditerranée



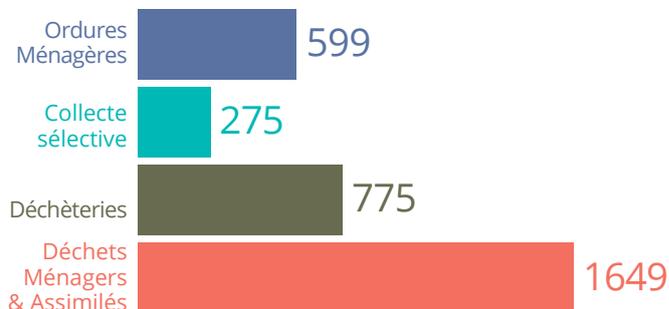
### Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume



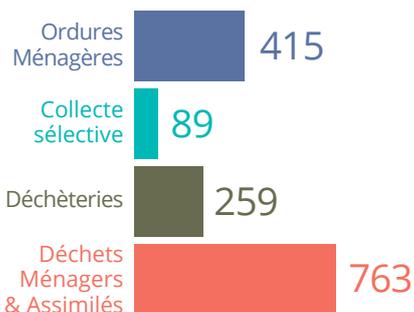
### Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau



### Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez



### SITTOMAT



INFO +

#### Production de déchets

##### Moyenne nationale

Ordures Ménagères	216
Collecte sélective	76
Déchèteries	203
DMA	495

##### Moyenne régionale

Ordures Ménagères	378
Collecte sélective	58
Déchèteries	258
DMA	694

##### Moyenne départementale

Ordures Ménagères	416
Collecte sélective	70
Déchèteries	290
DMA	776

Données 2019



## LES DÉPENSES RÉELLES 2022

Les dépenses de fonctionnement Hors Taxes s'établissent pour 2022 à un peu plus de 43 M€ Hors Taxes, réparties comme suit :

<b>Transport OMR</b>	Quai de transfert de Hyères - l'Almanarre	576 670 €
	Quai de transfert de Solliès-Pont	294 848 €
	Quai de transfert de St Cyr-sur-Mer	23 952 €
	Quai de transfert de La Mole	1 354 677 €
<b>Sous-Total</b>		<b>2 250 147 €</b>
<b>Traitement des OMR</b>	DSP UVE Zéphire	14 982 289 €
	Analyse bio-tox	8 909 €
	Mise en balles La Mole	138 862 €
	TGAP	2 738 910 €
	Transport et traitement REFIOM	1 473 914 €
<b>Sous-Total</b>		<b>19 342 884 €</b>
<b>Déchèteries</b>	Bas de quai : transport et traitement	12 406 931 €
<b>Collecte sélective</b>	Collecte et tri 5 matériaux	8 285 714 €
	Communication	919 236 €
	Ambassadeurs du tri	635 836 €
	Maintenance PAV	574 890 €
	Lavage PAV	244 017 €
	Sondes	143 501 €
<b>Sous-Total</b>		<b>10 803 194 €</b>
<b>Impôts et taxes</b>	Impôt foncier UVE	142 445 €
	Contribution économique territoriale UVE	154 751 €
<b>Sous-Total</b>		<b>297 196 €</b>
<b>Budget général</b>	Administration	1 202 004 €

Les dépenses d'investissement pour 2022 sont d'environ 4 808 000 € hors taxes, réparties comme suit :

Collecte sélective (achat et pose de bacs)	763 758
UVE et divers (amélioration des quais de transfert)	2 879 738
Achat de matériel de prévention (composteurs, lombricomposteurs, poulaillers)	199 103
Centre de tri (étude et acompte achat terrain)	493 581
Opérations d'ordre sur subvention	55 362
Achat sondes PAV	40 949
Travaux extension des locaux	375 218

## LES RECETTES DU SYNDICAT

Les dépenses du Syndicat sont équilibrées par les recettes de traitement et de collecte sélective d'une part, par les participations financières des membres du Syndicat, conformément à ses statuts d'autre part.

### Les recettes de fonctionnement

**En lien avec le traitement des OMR à Zéphire : 707 970 €**

- Redevance hôpital Sainte Anne : 63 543 €
- RODP : 93 541 €
- Frais de contrôle : 337 525 €
- Intéressement : 213 361 €

**En lien avec les collectes sélectives**

- Soutien de CITEO : 4 793 770 €
- Valorisation matière
  - PAPIER CARTON : 2 007 428 €
  - PLASTIQUE : 880 948 €
  - VERRE : 294 856 €

**En lien avec les déchèteries**

- Soutien des éco-organismes
  - ECO MOBILIER : 743 762 €
  - OCAD3E / ECO SYSTEM : 171 374 €
  - ECO DDS : 38 979 €
- Valorisation matière
  - MÉTAUX : 884 932 €

### LES COÛTS DE TRI ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Ils ont été pendant longtemps compensés en grande partie par les recettes issues de la commercialisation des matériaux recyclés et des soutiens des éco-organismes, l'excédent de fonctionnement permettant d'équilibrer ces dépenses tout en auto finançant les investissements courants du Syndicat. Depuis 2019, la stagnation des performances de tri limite les soutiens et les cours des matières secondaires se sont effondrés, remettant en cause le modèle économique mis en place.

La redynamisation du tri est un impératif à la fois réglementaire, mais également économique.

Si l'inflation en 2022 des prix de reprise des matières recyclées, conjuguée à la hausse des quantités d'emballages plastique collectés du fait de l'extension des consignes de tri, a permis d'obtenir un compte à peu près à l'équilibre sur l'exercice pour les collectes sélectives, il conviendra pour les années à venir de mettre en place un mécanisme d'équilibrage des dépenses et recettes du Syndicat sur les collectes et le tri des déchets recyclables, de manière à ne pas grever la capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des équipements structurants du SITTOMAT.

### Les participations financières du Syndicat

#### 1. TROIS CONTRIBUTIONS ANNUELLES

*(versées au 25 avril de chaque année)*

- Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
- Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

#### 2. COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il s'agit du coût de traitement des Ordures Ménagères qui finance également le coût de la collecte sélective.

Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif.

Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

#### 3. EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Le coût des transports, locations et traitement des dépôts en déchèterie, est facturé de façon trimestrielle aux villes ou Communautés de Communes à l'euro dépensé.

Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

*Une restitution de ces participations par EPCI est donnée pages 46 et 47.*

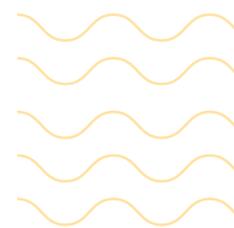
INFO +

### Principe de péréquation des transports

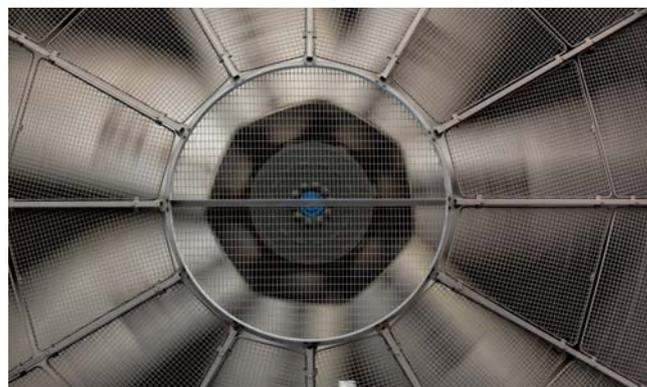
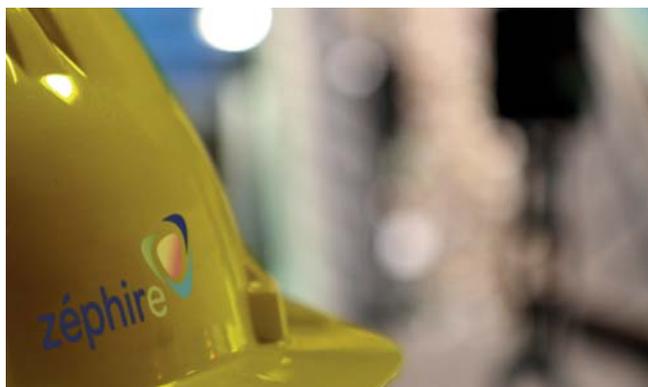
Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres.

Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.

Un système de péréquation similaire est mis en place pour la CCGST.



## LES ENTREPRISES SOUS CONTRAT (activités principales)



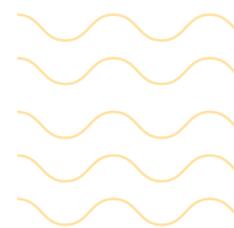
Entreprises	Nature de la prestation	Montant 2021 en € HT
Pasini	Gravats	346 344
Valeor - Suez	Collecte sélective PAV	2 270 347
Paprec - Veolia - Ecorecept	Déchets verts	2 362 042
Ecorecept - Azur Valorisation - Veolia	Encombrants	3 954 350
Veolia - Valeor - Paprec	Centre de tri	5 632 030
Zephire	Valorisation énergétique des déchets ménagers	17 816 427
SUEZ MINERALS	Traitement REFIOM	1 298 202
SATM	Transport REFIOM	175 711



## LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES 2022 (589 237 habitants)

Charges	Total en €	En €/habitant
Charges de structure	1 202 004	2,04
Charges de communication	1 555 072	2,64
<b>Charges techniques</b>		
Prévention et collecte sélective	9 248 122	15,70
Transport et Traitement OMR	21 688 259	36,81
Déchèteries (bas de quai)	10 803 194	18,33
<b>Impôts et taxes</b>		
Impôts	297 196	0,50
TGAP	2 738 910	4,65
<b>Total Charges HT TVA Acquittée</b>	<b>47 532 757</b>	<b>80,67</b>

Produits	Total en €	En €/habitant
Recettes industrielles	4 776 134	8,11
Soutiens	5 747 885	9,75
<b>Total des Produits</b>	<b>10 524 019</b>	<b>17,86</b>



## COÛT DE TRAITEMENT 2022 par habitant (TGAP comprise)

### Métropole Toulon Provence Méditerranée : 438 985 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	15 718 650	
Contribution financière	1 602 769	
Impôts et taxes	326 081	
Péréquation des transports	914 554	
<b>TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE</b>	<b>18 562 054</b>	<b>42,28 € HT/h</b>
Déchèteries	6 668 521	15,19 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-993 890	-2,26 € HT/h
<b>TOTAL DÉCHÈTERIES</b>	<b>5 674 631</b>	<b>12,93 € HT/h</b>
Réajustements	-64 770	-0,15 € HT/h
<b>COÛT GLOBAL DMA</b>	<b>24 171 915</b>	<b>55,06 € HT/h</b>

### Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume : 61 283 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	2 919 520	
Contribution financière	283 286	
Impôts et taxes	57 634	
Péréquation des transports	55 486	
<b>TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE</b>	<b>3 315 926</b>	<b>54,11 € HT/h</b>
Déchèteries	2 198 179	35,87 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-312 785	-5,10 € HT/h
<b>TOTAL DÉCHÈTERIES</b>	<b>1 885 394</b>	<b>30,77 € HT/h</b>
Réajustements	-15 004	-0,24 € HT/h
<b>COÛT GLOBAL DMA</b>	<b>5 186 316</b>	<b>84,63 € HT/h</b>

### Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau : 31 456 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	1 112 435	
Contribution financière	120 262	
Impôts et taxes	24 467	
Péréquation des transports	77 166	
<b>TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE</b>	<b>1 334 330</b>	<b>42,42 € HT/h</b>
Déchèteries	785 371	24,97 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-126 010	-4,01 € HT/h
<b>TOTAL DÉCHÈTERIES</b>	<b>659 361</b>	<b>20,96 € HT/h</b>
Réajustements	4 181	-0,13 € HT/h
<b>COÛT GLOBAL DMA</b>	<b>1 989 510</b>	<b>63,25 € HT/h</b>

## Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez : 57 513 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	3 336 450	
Contribution financière	313 684	
Impôts et taxes	63 818	
Péréquation des transports	1 396 200	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	2 523 781	
<b>TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE</b>	<b>7 633 933</b>	<b>132,73 € HT/h</b>
Déchèteries	2 723 583	47,36 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-249 433	-4,34 € HT/h
<b>TOTAL DÉCHÈTERIES</b>	<b>2 474 150</b>	<b>43,02 € HT/h</b>
Réajustements	-57 274	-1,00 € HT/h
<b>COÛT GLOBAL DMA</b>	<b>10 050 809</b>	<b>174,76 € HT/h</b>

## SITTOMAT : 589 237 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	23 087 055	
Contribution financière	2 320 001	
Impôts et taxes	472 000	
Péréquation des transports	2 443 406	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	2 523 781	
<b>TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE</b>	<b>30 846 243</b>	<b>52,35 € HT/h</b>
Déchèteries	12 375 654	21,00 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-1 682 118	-2,85 € HT/h
<b>TOTAL DÉCHÈTERIES</b>	<b>10 693 536</b>	<b>18,15 € HT/h</b>
Réajustements	-141 229	-0,24 € HT/h
<b>COÛT GLOBAL DMA</b>	<b>41 398 550</b>	<b>70,26 € HT/h</b>

# Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres

## Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

Chemin G. Gastaldo  
Quartier de l'Escaillon  
83 200 TOULON  
Téléphone : +33 (0)4 94 89 64 94

contact@sittomat.fr  
www.sittomat.fr

## Métropole Toulon Provence Méditerranée

Téléphone : +33 (0)4 94 93 83 00  
E-mail : contact@metropoletpm.fr

## Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

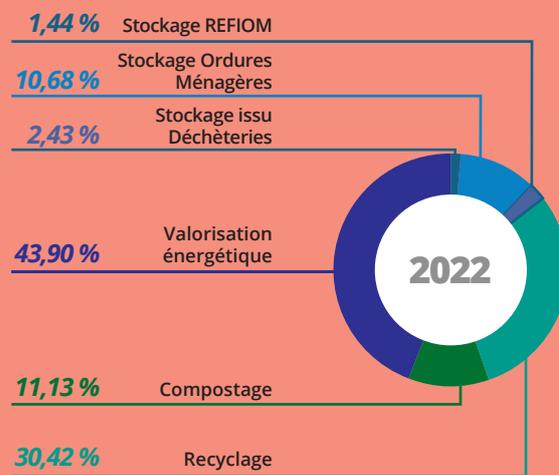
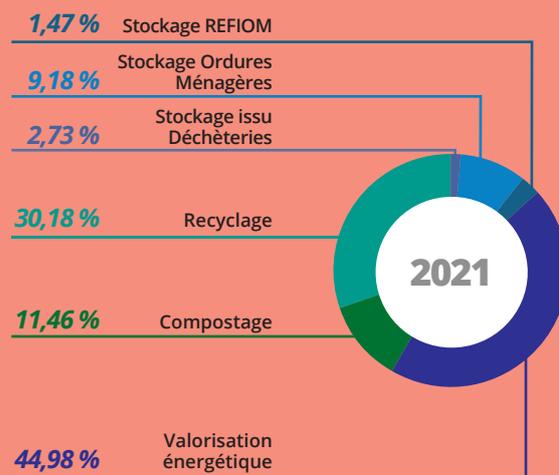
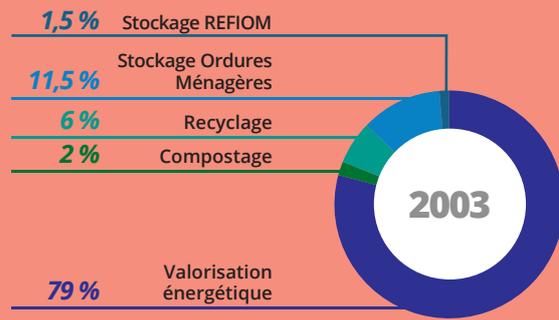
Téléphone : +33 (0)4 94 98 26 60  
E-mail : agglo@sudsaintebaume.fr

## Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

Téléphone : +33 (0)4 94 33 78 84  
E-mail : info@ccvg.fr

## Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

Téléphone : +33 (0)4 94 55 70 30  
E-mail : contact@cc-golfedesainttropez.fr



DESIGN BY www.studio-mcb.com / La Valérie-du-Var - Impression : Imprimerie APCA - Rédaction : Declik - Photographies : © ABREC - © Cleo - © Cléo-Jean-Michel de Forcville © Sittomat / Droits Réservés - © Pizzorno Environnement - © Veolia  
© ghoststone / © Lujico Smokowski / © sidenness / © Wavebreakmedia/Micro / © Oleg-F / © R-Roth-Forolla.com / © lacomek-forolla.com - © Suz - © DR - imprimé sur papier recyclé - 06/23

